

Rapport sur les stratégies
pour la protection sociale et l'inclusion sociale

2008-2010

FRANCE

ANNEXES

22 Septembre 2008

Liste des annexes

Avertissement : Motifs d'écarts entre les données nationales et les données harmonisées communautaires en matière d'inclusion et de retraites	3
Annexe I. - Données statistiques en matière d'inclusion sociale	4
Annexe II. - Données statistiques en matière de retraites	41
Annexe III. - Données statistiques en soins de santé et soins de longue durée	47
Annexe IV. - Bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale	53
Bonne pratique 1 : instaurer la fluidité du parc hébergement/logement	53
Bonne pratique 2 : favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux et augmenter le temps de travail des travailleurs pauvres	55
Bonne pratique 3 : la mesure de l'atteinte de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans	57
Bonne pratique 4 : l'insertion des jeunes par la deuxième chance	59

Données statistiques Inclusion et Retraites

Motifs d'écart entre les résultats provenant de sources nationales (enquête Revenus fiscaux et sociaux ERFS de l'INSEE) et ceux issus des données harmonisées (SILC d'EUROSTAT)

-

La plupart des indicateurs relatifs à la situation des revenus qui figurent dans cette annexe sont calculés à partir des données françaises, à savoir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui constitue une évolution de l'enquête Revenus fiscaux. Ces résultats obtenus avec la source ERFS peuvent être assez différents de ceux calculés à partir du dispositif harmonisé SILC (« Statistics on Income and Living Conditions») coordonné par Eurostat, et qui, en France, s'appuie sur une collecte d'information par voie d'enquête, SRCV (Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie).

Les sources d'écart observé entre sources fiscales et d'enquête sont nombreuses et difficilement quantifiables. Ainsi, les écarts de taux de pauvreté entre les deux sources ERFS et SRCV sur la même année de revenu s'expliquent en grande partie certes, par des différences de mode de collecte mais aussi de champ, de concepts, et d'effets de sondage. Par ailleurs, sur des sous-populations, les écarts-type peuvent devenir plus importants (par exemple les 65+ ou 75+).

Ainsi, l'ERFS se fonde sur des données administratives sur les revenus déclarés et les prestations sociales et parfois d'imputations sur barèmes, alors que SRCV est produit à partir de données déclarées par les ménages. Le champ d'ERFS est constitué de l'ensemble des ménages ordinaires en France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif contrairement à SRCV qui a un champ plus large. S'ajoutent à la différence de champ, qui est la principale source d'écart entre les taux de pauvreté calculés à partir des deux sources, d'autres éléments à prendre en compte, et qui peuvent éclairer dans certains cas les écarts observés sur la sous-population des personnes âgées.

Différence de population - Les personnes qui ne remplissent pas de déclaration fiscale sont exclues d'ERFS alors qu'elles sont couvertes par SRCV (ce sont a priori des personnes, qui n'ont pas droit à des prestations familiales et à plus faible revenu). A contrario, comme la collecte de SRCV a lieu en résidence principale en mai, les personnes qui partent de leur résidence principale à cette période de l'année ne sont pas couvertes. Or, ces personnes, qui peuvent être assez nombreuses, ont le plus souvent des revenus plus élevés que les autres, en particulier parmi les retraités.

Différence de définition du ménage - Le concept de ménage n'est pas le même dans ERFS et SRCV. Dans SRCV, il peut y avoir plusieurs ménages dans un même logement (4% des individus de plus de 60 ans). Leur niveau de vie est mécaniquement plus élevé dans ERFS que dans SRCV. Pour l'ensemble de la population, cela peut être compensé par les mises en couple, moins pour les personnes âgées.

Différence de mesure du revenu - Les impôts ne sont pas enregistrés la même année dans ERFS et SRCV. Dans l'ERFS de l'année n, l'impôt considéré est assis sur les revenus de l'année n et payé en n+1. Dans SRCV de l'année n (dont l'année de référence est n-1), l'impôt considéré est payé en n-1 et assis sur les revenus de n-2. Ainsi, pour une personne qui est partie à la retraite début n-1, cela entraîne un écart important entre ERFS et SRCV.

Dans ERFS, les prestations sociales et le minimum vieillesse sont récupérées par appariement avec les données des caisses nationales, CNAF, CNAV et CCMSA. Dans SRCV, ils sont surtout déclarés par enquête. Une partie est imputée lorsque le montant est manquant ou aberrant. Les transferts entre ménages sont pris en compte dans SRCV, partiellement dans ERFS. Or les personnes âgées donnent plus qu'elles ne reçoivent, d'autant plus qu'elles peuvent puiser dans leur épargne, ce qui conduit à surestimer la pauvreté dans SRCV. Par ailleurs les avantages familiaux pour les retraites ne sont pas présents dans l'ERFS puisqu'ils ne sont pas imposables, mais sont déclarés en principe dans SRCV, ce qui conduit à sous-estimer les revenus dans l'ERFS.

Différence dans la composition des revenus. Dans SILC, le minimum vieillesse est enregistré avec les retraites alors que dans ERFS, il fait partie des prestations sociales, ce qui peut contribuer à un écart dans le bas de la distribution des revenus. Il est à signaler, toutefois, que seul l'écart dû à la différence de champ et de définition de ménage a été quantifié. Sur des champs semblables et en prenant la même définition du ménage, les différences entre les taux de pauvreté basés sur les données ERFS et de SRCV sont à la limite de la significativité.

ANNEXE I - Données statistiques en matière d'inclusion sociale

1. LES INDICATEURS COMMUNS AGREES AU NIVEAU EUROPEEN	5
A. Indicateurs primaires	5
SI-P1 : Taux de pauvreté monétaire (seuil de 60%)	5
SI-P3 : Intensité de la pauvreté monétaire (seuil de 60 %)	6
SI-P4 : Taux de chômage de longue durée	6
SI-P5 : Population vivant dans des ménages sans emploi	7
SI-P6 : Sortants précoces du système éducatif	7
SI-P7 : Écart de taux d'emploi entre personnes immigrées et non immigrées	9
B. Indicateurs secondaires	10
SI-S1 : Taux de pauvreté monétaire par tranche d'âge détaillée (seuil de 60 %)	10
SI-S1b : Taux de pauvreté monétaire selon l'intensité de travail des ménages (seuil de 60 %) en 2006	11
SI-S1c : Taux de pauvreté monétaire par statut d'activité (seuil de 60 %) en 2006	12
SI-S1d : Taux de pauvreté monétaire selon le statut d'occupation du logement (seuil de 60 %) en 2006	12
SI-S1e : Dispersion autour du seuil de pauvreté monétaire	12
SI-S2 : Personnes ayant un faible niveau d'études	13
SI-S3 : Élèves ayant un faible niveau de performance en « littératie »	13
C. Indicateurs de contexte	14
SI-C1 : Rapports inter-quintiles de revenus (S80/S20)	14
SI-C2 : Indices de Gini des revenus	14
SI-C4 : Espérance de vie à la naissance, à 65 ans et espérance de vie sans incapacité	15
SI-C5 : Taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps	16
SI-C6 : Taux de pauvreté monétaire avant transferts	17
SI-C8 : Travailleurs pauvres	17
SI-C9 : Indicateurs sur l'incitation financière au travail	18
SI-C10 : Revenus nets de l'assistance sociale en % du seuil de pauvreté	19
SI-C11 : Restrictions d'activité dans la vie quotidienne	19
2. LES INDICATEURS RELATIFS AUX PRIORITES NATIONALES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DU PNAI	20
A. L'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées	20
B. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment ceux habitant les quartiers de la politique de la ville et ceux appartenant aux minorités visibles	25
C. Le développement de l'offre d'hébergement et de logement social	29
3. LE TABLEAU DE BORD POUR LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE BAISSSE D'UN TIERS DE LA PAUVRETE SUR CINQ ANS	34
4. LES ONZE INDICATEURS CENTRAUX RETENUS PAR L'ONPES	39

1. LES INDICATEURS COMMUNS AGREES AU NIVEAU EUROPEEN

A. Indicateurs primaires

SI-P1 : Taux de pauvreté monétaire (seuil de 60%)

Cet indicateur est calculé comme la proportion d'individus vivant dans des ménages dont le niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation) est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est déterminé en fonction de sa composition : on compte une unité pour le 1^{er} adulte, 0,5 unité pour chaque autre personne de 14 ans ou plus, 0,3 unité pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Cet indicateur est complété par les statistiques de montants en euros constants du seuil de pauvreté monétaire (60 % du niveau de vie médian) pour deux exemples de catégories de ménages : les personnes seules et les couples avec deux enfants.

Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 %, par tranche d'âge (en %) :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002 *	2003	2004	2005	2005*	2006
Ensemble	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
Moins de 18 ans	16,6	15,7	15,4	16,3	16,1	15,1	15,1	15,8	15,1	15,5	17,5	17,7
18 à 64 ans	13,1	12,4	11,7	11,8	11,5	11,5	11,4	11,4	11,2	11,6	12,4	12,4
- Hommes	15,1	14,3	13,5	13,4	12,8	13,2	10,8	10,8	10,8	11,0	11,7	11,5
- Femmes	12,2	11,5	10,8	11,1	10,9	10,7	12,0	12,0	11,7	12,2	13,0	13,4
65 ans et plus	9,8	9,8	10,1	10,7	10,0	10,7	10,2	9,0	8,7	9,1	9,5	10,0
- Hommes	11,6	11,4	10,4	11,2	10,3	10,5	9,0	7,6	6,9	7,4	7,7	8,4
- Femmes	9,5	9,5	10,1	10,6	10,0	10,8	11,0	10,0	10,0	10,3	10,9	11,2

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

*La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'Enquête emploi en continu, la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

La nouvelle série de niveaux de vie et de taux de pauvreté publiée désormais par l'Insee n'est donc pas directement comparable avec celle des années passées.

Commentaire :

En 2006, 13,2% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, défini à 60%. Par rapport à 2005, l'évolution du taux de pauvreté (+ 0,1 point) ne peut pas être considérée comme significative, compte tenu de la marge d'incertitude qui affecte ce taux (+ ou - 0,5 point).

Montant en euros constants du seuil de pauvreté monétaire à 60% (en euros 2006) :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
Personnes seules	730	745	761	776	794	812	818	818	816	830	865	880
Couples avec deux enfants (<14 ans)	1533	1565	1598	1630	1667	1705	1718	1718	1714	1743	1817	1848

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

Note* : La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'Enquête emploi en continu., Dans la série entamée en 2005 les transferts sociaux (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) ne sont plus estimés sur barèmes mais sont collectés auprès des organismes gestionnaires (Cnaf, Cnav et CCMSA). Ceci a également permis d'intégrer dans l'enquête des ménages non retrouvés dans le fichier fiscal (1,2 % de l'échantillon), en moyenne plus pauvres que l'ensemble des ménages. Enfin, dans la nouvelle série, des imputations permettent une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

La nouvelle série de niveaux de vie et de taux de pauvreté publiée désormais par l'Insee n'est donc pas directement comparable avec celle des années passées.

SI-P3 : Intensité de la pauvreté monétaire (seuil de 60 %)

Dénombrer les personnes vivant dans des ménages dont le niveau de vie se situe en dessous du seuil de pauvreté ne renseigne pas complètement sur la situation de ces personnes. Il peut exister un écart très important entre leur situation et celle des personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté ou bien un continuum de situations sans fracture réelle. Pour mesurer la distance qui sépare le niveau de vie des personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire de celui du reste de la population, on utilise la notion d'intensité de la pauvreté.

Cet indicateur est calculé comme l'écart entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages au-dessous du seuil de pauvreté, exprimé en % du seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian). Plus la valeur de l'indicateur est élevée, plus le niveau de vie médian des personnes pauvres, au sens des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, est éloigné du seuil de pauvreté.

Intensité de la pauvreté monétaire au seuil de 60 % (en %) :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
Ensemble	17,3	17,2	17,2	17,1	16,5	16,2	16,3	17,7	18,0	18,2	18,6	18,2
Moins de 18 ans	16,9	16,9	16,7	16,6	15,8	15,0	15,2	17,6	17,1	18,1	18,8	18,7
18 à 64 ans	19,4	19,0	19,1	18,8	18,5	18,6	18,4	19,7	20,0	20,0	20,8	20,1
- Hommes	20,1	19,1	18,7	18,7	18,8	18,0	18,8	20,5	20,3	20,8	21,5	20,6
- Femmes	18,9	19,0	19,3	18,8	18,4	18,8	17,9	19,1	19,6	19,3	20,4	19,7
65 ans et plus	12,5	12,7	11,5	11,1	10,2	10,1	10,6	11,0	11,2	11,6	11,4	11,9
- Hommes	14,9	13,9	14,5	14,3	16,1	15,4	10,4	10,8	10,8	10,2	10,5	11,3
- Femmes	11,6	12,4	10,7	10,3	9,3	9,9	12,2	11,8	11,7	12,7	12,8	12,3

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

* Voir note des indicateurs SI-P1.

Commentaire : En 2006, le niveau de vie médian des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté est inférieur de 18,2 % au seuil de pauvreté, pour un seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian. On constate ainsi une stabilisation de cet indicateur, après la tendance à l'augmentation observée depuis 2001-2002.

SI-P4 : Taux de chômage de longue durée

Cet indicateur est calculé comme le pourcentage de personnes au chômage depuis un an ou plus au sein de la population active âgée de 15 ans ou plus (au sens du BIT).

Taux de chômage de longue durée au sein de la population active (en %) :

	2001	2002	2002 (EEC)	2003 (EEC)	2004 (EEC)	2005 (EEC)	2006*	2007*
Ensemble	3,3	3,0	3,7	4,2	4,1	4,2	3,7	3,2
Hommes	2,7	2,5	3,2	3,8	3,7	3,7	3,5	3,0
Femmes	4,0	3,6	4,2	4,7	4,6	4,7	4,0	3,4

Champ : France métropolitaine ; ménages ordinaires, l'âge est celui atteint au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes « Emploi »

* Les estimations de 2006 et 2007 ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes. Elles s'appuient sur une nouvelle définition du taux de chômage au sens du BIT et tiennent compte des améliorations méthodologiques réalisées en 2007 par l'INSEE sur l'enquête Emploi. Ces améliorations modifient l'estimation du niveau de chômage par rapport à l'ancienne série issue de l'enquête Emploi (avant l'EEC 2006) mais elles ne remettent pas en cause le diagnostic sur son évolution sur les années passées.

Commentaire :

En moyenne au cours de l'année 2007, on dénombre 2 215 000 chômeurs au sens du BIT, soit 8,0% de la population active. La proportion des personnes au chômage de longue durée depuis plus d'un an représente, quant à elle, 3,2% de la population active en 2007. Celle-ci est plus élevée pour les femmes, avec 3,4% contre 3,0% pour les hommes.

En complément, les tableaux ci-après informent sur le degré de participation au marché du travail (taux d'activité au sens du BIT) selon le sexe et l'âge.

Taux d'activité des 15-64 ans par tranche d'âge (en %)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Femmes	63,4	63,8	64,1	64,4	64,7	64,8
15-24 ans	31,1	31,1	30,7	30,9	30,7	30,7
25-49 ans	80,9	81,1	81,4	81,6	81,9	82,3
50 ans et plus	51,0	52,2	53,4	54,3	55,0	54,9
Ensemble	63,4	63,8	64,1	64,4	64,7	64,8
Hommes	75,5	75,7	75,2	75,1	75,0	74,8
15-24 ans	38,1	38,7	37,7	37,9	38,0	38,0
25-49 ans	95,0	94,9	94,6	94,6	94,7	94,8
50 ans et plus	63,8	64,9	64,7	64,3	63,7	62,7
Ensemble	75,5	75,7	75,2	75,1	75,0	74,8

Champ : population des ménages, France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans (âge en fin d'année).

Source : Insee, Insee-Résultat "séries longues sur le marché du travail", enquêtes Emploi.

Remarques : Il s'agit du taux d'activité moyen dans l'année ; données corrigées de la rupture de série en 2002.

Ce tableau prend en compte les dernières modifications de l'enquête Emploi sur les pondérations et les variables d'activité, présentées dans l'Insee Première de novembre 2007 « Résultats de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 ».

Commentaire :

En 2006, presque trois hommes sur quatre sont actifs entre 15 et 64 ans. Pour les femmes du même âge, le taux d'activité augmente lentement depuis 2002 mais reste inférieur de 10 points à celui des hommes.

SI-P5 : Population vivant dans des ménages sans emploi

Proportion des personnes vivant dans des ménages sans actif occupé (en %) :

	2003 (EEC)	2004 (EEC)	2005 (EEC)	2006 (EEC)
Ensemble	9,76	9,75	9,88	10,08
Moins de 18 ans	9,16	9,00	8,93	9,38
18 à 59 ans	10,00	10,05	10,25	10,35
dont				
- Hommes	8,74	8,85	9,05	9,30
- Femmes	11,22	11,23	11,43	11,38

Champ : France métropolitaine ; ménages ordinaires comportant au moins une personne de 18 ans ou plus non étudiante et non retraitée ; les étudiants de 18 à 24 ans vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur.

Source : Insee, enquêtes « Emploi »

Remarque : Ce tableau tient compte des dernières améliorations méthodologiques réalisées sur l'enquête Emploi en 2007 par l'INSEE.

Commentaire :

En 2006, 10,08% de l'ensemble des ménages ordinaires d'âge actif vivent dans des ménages sans emploi. La part des personnes de moins de 18 ans dans cette situation atteint 9,38%.

SI-P6 : Sortants précoces du système éducatif

Cet indicateur est calculé comme le pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans, de ceux qui n'ont pas poursuivi d'études ni de formation au cours des quatre dernières semaines et qui ne possèdent pas de diplôme du

second cycle de l'enseignement secondaire, *i.e.* qui ne possèdent pas de CAP, de BEP, de baccalauréat ou d'un diplôme de niveau équivalent.

Proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'école

	2004	2005	2006	2007
Hommes	14,8	13,7	14,1	14,6
Femmes	11,4	10,2	10,6	10,9
Ensemble	13,1	12,0	12,3	12,7

Source : Eurostat

Commentaire :

En 2007, le pourcentage de « sortants précoces » dans la population des 18-24 ans s'établit à 12,7%, et demeure plus élevé pour les hommes que pour les femmes (près de 4 points d'écart).

Jeunes sortis du système scolaire avec un faible niveau de formation initiale

Pour 100 sortants de formation secondaire (en %)

Niveau d'inscription	2002	2003	2004	2005	2006
Total élèves parvenus en Terminale d'un second cycle du secondaire (IV, V)	91,3	91,2	91,4	92,4	92,9
Total élèves sortis de formation avant la fin d'un second cycle du secondaire (V, VI-Vbis)	8,7	8,8	8,6	7,6	7,1

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2006, 7 n'ont pas atteint l'année terminale d'un second cycle de l'enseignement secondaire.

Champ : France métropolitaine – Première interruption des études secondaires. Sont exclus les jeunes qui ne commencent pas l'enseignement scolaire (moins d'1% d'une classe d'âge).

Source : statistiques scolaires (synthèse des origines scolaires et géographiques des élèves et apprentis inscrits dans les collèges, lycées, lycées agricoles et centres de formation d'apprentis), MEN-DEPP.

Définitions : Les niveaux de formation sont issus de la classification française interministérielle des Niveaux de formation de 1969. **IV :** niveau Baccalauréat et équivalents, fin de 2^{nde} ou 1^{ères} générales et technologiques ; **V :** terminales de CAP ou BEP ; **VI-Vbis :** 1^{er} cycle, 1^{ère} année CAP/BEP (sans qualification).

Commentaire : sur les cinq dernières années, la part des jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la fin d'un second cycle diminue légèrement, sur l'ensemble de la France métropolitaine : en 2006, d'après les synthèses d'inscription de l'enseignement secondaire, la proportion d'arrêts d'études avant la fin d'un second cycle secondaire se chiffre à 7,1%. Ces arrêts d'études ont lieu après une inscription en classe de seconde ou première générale ou technologique pour 2 % du flux et après une inscription en classes de premier cycle, de première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou de première année du brevet d'études professionnelles (BEP) pour 5,1 % du flux. A contrario, 92,9 % des jeunes qui arrêtent pour la première fois l'enseignement secondaire ont pu étudier jusqu'à la fin d'un second cycle.

Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base en français et mathématiques en fin d'école

La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes dans la perspective du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline. Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et écrite. Elles se concentrent surtout sur la compréhension écrite.

En mars 2007, un échantillon représentatif d'environ 8000 élèves de CM2 a passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95%, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Fin d'école, mars 2007	Français	Mathématiques
Garçons	83,7 (±2,8)	91,1 (±2,0)
Filles	89,0 (±2,2)	88,1 (±1,8)
Ensemble	86,3 (±2,2)	90,6 (±2,1)

Source : DEPP Direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance

Lecture : dans l'échantillon interrogé en mars 2007, 83,7 % des garçons maîtrisent les compétences de base en français. Il y a 95 % de chances que le pourcentage dans la population totale soit compris entre 80,9 % et 86,5 %.

SI-P7 : Écart de taux d'emploi entre personnes immigrées et non immigrées

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, une personne immigrée est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont pas comptabilisées.

Taux d'emploi des personnes immigrées et non immigrées (en %) :

	2001	2002	2002 (EEC)	2003 (EEC)	2004 (EEC)	2005 (EEC)	2006* (EEC)
Ensemble :	50,0	50,1	50,4	50,6	49,9	49,8	51,2
Immigrés	45,4	44,6	43,4	44,6	45,6	44,5	46,4
Non immigrés	50,3	50,4	51,1	50,5	50,3	50,3	51,7
Hommes :	57,4	57,1	57,7	57,0	56,5	56,2	57,0
Immigrés	56,8	54,4	52,6	53,5	54,9	54,1	55,1
Non Immigrés	57,5	57,2	58,2	57,3	56,6	56,4	57,2
Femmes :	43,1	43,6	43,7	43,6	43,6	43,9	45,8
Immigrées	33,6	34,2	34,4	36,2	36,7	35,6	38,3
Non Immigrées	43,7	44,2	44,5	44,3	44,4	44,7	46,5

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages ordinaires.

Source : INSEE, enquêtes « Emploi » (annuelles 2001-2002, en continu 2002-2005).

* Les estimations de 2006 ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes. Elles tiennent compte des améliorations méthodologiques réalisées sur l'enquête Emploi en 2007 par l'INSEE.

Taux de chômage des personnes immigrées et non immigrées selon le sexe et l'âge (en %) :

	Année 2006 *			
	Ensemble	25 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans ou plus
Hommes actifs immigrés	14	13	14	13
Hommes actifs non immigrés	8	8	5	5
Ensemble des hommes actifs	8	8	6	6
Femmes actives immigrées	18	23	13	14
Femmes actives non immigrées	9	9	7	6
Ensemble des femmes actives	10	10	7	6
Ensemble de la pop. active immigrée	16	17	13	13
Ensemble de la pop. active non immigrée	8	8	6	5
Population active totale	9	9	6	6

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages ordinaires.

Source : INSEE, enquête emploi en continu de 2006, résultats en moyenne annuelle.

* Les estimations de 2006 ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes. Elles s'appuient sur une nouvelle définition du taux de chômage au sens du BIT et tiennent compte des améliorations méthodologiques réalisées sur l'enquête Emploi en 2007 par l'INSEE. Ces améliorations modifient l'estimation du niveau de chômage par rapport à l'ancienne série issue de l'enquête Emploi (avant 2006) mais elles ne remettent pas en cause le diagnostic sur son évolution sur les années passées.

	Année 2005			
	Ensemble	25 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans ou plus
Hommes actifs immigrés	15	17	14	14
Hommes actifs non immigrés	8	9	5	6
Ensemble des hommes actifs	9	9	6	7

Femmes actives immigrées	22	28	18	16
Femmes actives non immigrées	10	11	7	6
Ensemble des femmes actives	11	12	8	7
Ensemble de la pop. active immigrée	18	21	16	15
Ensemble de la pop. active non immigrée	9	10	6	6
Population active totale	10	11	7	7

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages ordinaires.

Source : INSEE, enquête emploi en continu de 2005, résultats en moyenne annuelle.

	Année 2004			
	Ensemble	25 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans ou plus
Hommes actifs immigrés	15	19	14	11
Hommes actifs non immigrés	8	8	5	6
Ensemble des hommes actifs	9	9	6	7
Femmes actives immigrées	20	24	19	14
Femmes actives non immigrées	10	11	8	7
Ensemble des femmes actives	11	12	9	8
Ensemble de la pop. active immigrée	17	21	15	12
Ensemble de la pop. active non immigrée	9	10	7	7
Population active totale	10	11	7	7

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête emploi en continu de 2004, résultats en moyenne annuelle.

Commentaire :

Le faible niveau d'études des immigrés ne suffit pas à expliquer leur plus forte exposition au chômage : à âge de fin d'études donné, ils demeurent plus souvent au chômage que les autres. Si l'on tient compte non seulement du niveau d'études, mais aussi de l'âge, du sexe et de la catégorie socioprofessionnelle antérieure, les immigrés ont des risques de chômage encore plus élevés.

B. Indicateurs secondaires

SI-S1 : Taux de pauvreté monétaire par tranche d'âge détaillée (seuil de 60 %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
Ensemble	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
Moins de 18 ans	16,6	15,7	15,4	16,3	16,1	15,1	15,1	15,8	15,1	15,5	17,5	17,7
18 à 24 ans	22,0	20,3	18,8	18,1	16,8	16,2	16,0	16,7	16,6	17,5	21,0	21,0
- Hommes	21,0	18,9	17,8	16,7	15,6	15,8	15,4	15,4	15,3	16,4	19,5	18,9
- Femmes	23,0	21,5	19,7	19,4	17,9	16,5	16,6	18,1	17,8	18,6	22,5	23,2
25 à 54 ans	11,9	11,4	10,9	11,1	10,9	10,8	10,8	10,7	10,7	10,9	11,4	11,5
- Hommes	13,2	13,1	12,5	12,5	12,0	12,4	10,0	10,1	10,1	10,3	10,7	10,4
- Femmes	11,3	10,6	10,1	10,4	10,4	10,1	11,5	11,4	11,4	11,5	12,1	12,5
55 à 64 ans	10,8	10,1	9,5	10,1	9,7	10,6	10,2	10,1	9,0	9,7	9,8	10,0
- Hommes	15,9	13,1	12,5	13,5	13,0	14,0	10,4	10,1	9,8	9,6	9,9	10,0
- Femmes	9,6	9,4	8,8	9,3	8,9	9,8	10,1	10,0	8,3	9,9	9,7	9,9
65 ans et plus	9,8	9,8	10,1	10,7	10,0	10,7	10,2	9,0	8,7	9,1	9,5	10,0
- Hommes	11,6	11,4	10,4	11,2	10,3	10,5	9,0	7,6	6,9	7,4	7,7	8,4
- Femmes	9,5	9,5	10,1	10,6	10,0	10,8	11,0	10,0	10,0	10,3	10,9	11,2

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

* Voir note des indicateurs SI-P1.

SI-S1a : Taux de pauvreté monétaire par catégorie de ménage (seuil de 60 %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
Ensemble	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
<u>Ménages sans enfant :</u>												
- Personnes seules, moins de 65 ans	17,0	17,5	17,2	16,2	15,5	17,2	17,2	17,3	17,0	17,4	17,4	17,5
- Personnes seules sans enfants, 65 ans ou plus	13,6	14,5	14,3	14,8	14,1	14,9	14,5	13,7	14,2	14,0	15,0	15,5
- Femmes seules	14,8	16,1	15,5	15,6	14,8	16,4	16,1	15,9	15,9	15,9	16,2	16,6
- Hommes seuls	16,4	16,1	16,5	15,6	15,1	16,1	16,0	15,5	15,7	16,1	16,7	16,7
- Deux adultes, au moins l'un âgé de 65 ans ou plus	7,7	7,0	7,5	8,2	7,8	8,6	7,9	6,6	5,6	6,4	6,0	6,5
- Deux adultes, les deux moins de 65 ans	8,2	7,5	7,2	7,3	7,7	7,7	7,5	6,5	6,6	7,8	7,4	6,4
<u>Ménages avec enfant(s) :</u>												
- Personnes seules, avec un ou plusieurs enfant(s)	24,8	22,3	24,5	26,4	24,4	24,7	24,5	23,9	22,3	24,6	30,0	30,3
- Deux adultes, un enfant	9,1	7,6	8,1	8,5	8,2	8,1	8,0	8,6	7,6	8,2	8,3	8,2
- Deux adultes, deux enfants	10,4	8,5	9,3	9,8	9,8	9,2	9,2	8,3	8,7	8,3	8,9	9,3
- Deux adultes, trois enfants ou plus	23,6	18,5	19,6	20,0	19,9	16,2	16,1	18,8	18,4	18,2	19,8	20,0
- Trois adultes ou plus, un ou plusieurs enfants	25,8	22,3	18,8	19,8	22,3	18,4	15,3	14,7	17,7	18,9	24,4	25,2

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

* Voir note des indicateurs SI-PI.

SI-S1b : Taux de pauvreté monétaire selon l'intensité de travail des ménages (seuil de 60 %) en 2006

L'intensité du travail correspond au nombre total de mois travaillés par l'ensemble des membres du ménage sur l'année, divisé par le nombre total de mois obtenu si l'ensemble des individus en âge de travailler et non étudiants avaient effectivement travaillé.

	Moins de 18 ans	18-64 ans		65 ans et plus	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble	17,7	11,5	13,4	8,4	11,2
Ménages sans enfant à charge :					
Intensité de travail = 0	ns	18,9	17,4	8,2	11,6
0<intensité <1	ns	9,4	11,3	5,4	ns
Intensité de travail =1	ns	8,0	6,3	5,1	5,2
Ménages avec enfant(s) à charge :					
Intensité de travail =0	28,4	47,4	63,3	ns	ns
0<intensité<0,5	55,1	37,4	44,4	ns	ns
0,5<= intensité de travail<0,1	25,8	20,5	23,4	ns	ns
Intensité de travail =1	10,4	7,6	9,9	ns	ns

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le calendrier d'activité est renseigné sur le trimestre d'étude ou sur l'un des cinq trimestres précédents.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

ns : non significatif.

SI-S1c : Taux de pauvreté monétaire par statut d'activité (seuil de 60 %) en 2006

Statut d'activité	18-64 ans		65 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Actif occupé	7,6	7,0	ns	ns
Actif non occupé	36,4	34,4	ns	ns
Retraité	8,9	10,4	8,0	10,8
Autres inactifs	24,3	26,2	ns	19,1

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Note : l'activité est l'activité au moment de l'enquête.

ns : non significatif.

SI-S1d : Taux de pauvreté monétaire selon le statut d'occupation du logement (seuil de 60 %) en 2006

Statut d'occupation du logement	Moins de 18 ans	18-64 ans		65 ans et plus	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Propriétaire ou logé gratuitement	7,9	6,6	7,2	7,5	10,7
Locataire	32,9	19,8	23,4	12,9	13,0

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

SI-S1e : Dispersion autour du seuil de pauvreté monétaire

Taux de pauvreté monétaire selon le niveau retenu pour le seuil de pauvreté (en %) :

Seuil en % du niveau de vie médian :	2000	2001	2002	2002 *	2003	2004	2005	2005*	2006
40 %	2,4	2,3	2,1	2,1	2,1	2,2	2,4	3,2	3,1
50 %	6,5	6,1	6,0	5,9	6,3	6,2	6,3	7,1	7,1
60 %	12,7	12,4	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
70 %	21,0	20,8	20,5	20,5	20,3	19,7	20,4	21,1	21,3

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 2000 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

* Voir note des indicateurs SI-P1.

Taux de pauvreté monétaire selon le niveau retenu pour le seuil, l'âge et le sexe en 2006 (en %) :

Seuil en % du niveau de vie médian	Moins de 18 ans	18-64 ans		65 ans et plus	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

40 %	4,1	3,3	3,5	0,7	0,9
50 %	9,7	6,6	7,5	2,6	4,2
60 %	17,7	11,5	13,4	8,4	11,2
70 %	27,9	18,2	20,7	16,2	20,8

Champ : individus des ménages vivant en France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

SI-S2 : Personnes ayant un faible niveau d'études

La définition européenne retient comme faible niveau d'étude les niveaux 0 à 2 de la classification CITE, ce qui correspond en France au fait de ne pas avoir de diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire, que ce soit un CAP, un BEP, un baccalauréat ou des diplômes équivalents.

Personnes de faible niveau d'étude (CITE 0 à 2) selon l'âge et le sexe en 2007 en % :

	25-34 ans	35-44 ans	55-64 ans	Total 25-64 ans	65 ans et plus
Ensemble	17,1	25,8	46,7	31,3	64,5
Hommes	18,3	25,5	42,3	29,7	58,0
Femmes	15,9	26,1	50,9	32,9	69,9

Source : Calculs DEPP au moyen des statistiques d'Eurostat (CIRCA)

Commentaire :

En France, comme dans les pays du sud, et à la différence de l'Europe centrale, de l'Allemagne, comme, par ailleurs, des États-Unis, la généralisation de l'enseignement secondaire est relativement récente. L'enseignement s'est considérablement développé au cours des 30 ans qui séparent les personnes actuellement âgées de 25 à 34 ans de leurs aînés de 55-64 ans, en particulier pour les femmes. En 2007, la majorité des femmes âgées de 55 à 64 ans ne possède pas de diplôme de fin de l'enseignement secondaire, ce qui n'est le cas que de 15,9 % des plus jeunes.

SI-S3 : Élèves ayant un faible niveau de performance en « littératie »

	2000	2003	2006
Proportion d'élèves au niveau 1 ou en-dessous dans l'échelle combinée de compréhension de l'écrit du PISA (en %)	15,2	17,5	21,7

Source : PISA 2000, 2003 et 2006, OCDE.

Commentaire :

Les données proviennent du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) qui est une évaluation internationale standardisée, développée par l'OCDE et réalisée auprès d'élèves de 15 ans. L'enquête PISA vise à évaluer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans sont préparés à relever les défis de la vie. La mesure de la performance en littératie se concentre sur la capacité des élèves à utiliser de l'information écrite dans des situations qu'ils rencontrent dans leur vie. Dans PISA, la performance en littératie est définie comme la compréhension, l'utilisation et la réflexion sur des textes écrits, de manière à atteindre ses objectifs, à développer ses connaissances et son potentiel et à participer dans la société. Les élèves sont répartis sur cinq niveaux de compétence. Une performance de niveau 1 et en-dessous signifie que les élèves n'ont que peu de chances de réussir à lire les textes les plus basiques que PISA propose. De tels élèves rencontrent de sérieuses difficultés à utiliser la lecture comme un outil efficace pour progresser et accroître leurs connaissances et compétences en d'autres domaines.

L'illettrisme :

Être illettré, c'est ne pas disposer, après avoir été pourtant scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : faire la liste des courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant...

En 2004-2005, selon l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) de l'Insee, 9% des adultes âgés de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant été scolarisés en France sont en situation d'illettrisme, soit 3 100

000 personnes (cf. Insee Première, N°1044, octobre 2005). Plus de la moitié de ces personnes illettrées, soit plus d'1,5 million, sont âgées de plus de 45 ans. La proportion d'illettrés est, à cet égard, nettement plus forte parmi les 55-65 ans (14 %) que parmi les 18-25 ans (4,5 %).

Le taux d'illettrisme atteint 11% chez les hommes alors qu'il s'élève à 8% chez les femmes. Cette tendance est confirmée par d'autres enquêtes : les filles se débrouillent également mieux que les garçons en compréhension de l'écrit dans les tests de l'enquête PISA (projet International pour le Suivi des Acquis des élèves de 15 ans). Les filles obtiennent aussi de meilleurs résultats aux tests de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Ainsi, lors de ces tests en 2006, 5,9% de garçons et 3,6% des filles étaient en grande difficulté (contre respectivement 5,4% et 3,2% en 2005).

10% des 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme vivent dans les zones urbaines sensibles, mais le taux d'illettrisme est de 18% dans ces zones, soit le double de la moyenne nationale. Aussi, 10% des personnes âgées de 18 à 65 ans, ayant été scolarisées en France et vivant en zone rurale sont en situation d'illettrisme contre 8% dans les villes de plus de 100 000 habitants.

La majorité (57 %) des personnes en situation d'illettrisme travaillent. Cependant, le taux d'illettrisme est moins élevé parmi les personnes qui travaillent (8 % contre 15 % pour celles qui sont au chômage et 31 % pour les inactives).

Parmi les 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme, 74% parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans.

C. Indicateurs de contexte

SI-C1 : Rapports inter-quintiles de revenus (S80/S20)

Le ratio S80/S20 est le ratio des revenus moyens par unité de consommation des deux quintiles 1 et 5 : ratio R5/R1. L'appellation S80/S20 s'explique à l'origine par le mot anglais *share* (part). Soit M la masse totale des revenus : $M = N1R1 + N2R2 + \dots + N5R5$.

S80 désigne la part de la masse totale des revenus qui revient au quintile 5 (soit $N5 * R5 / M$),

S20 désigne la part de la masse totale des revenus qui revient au quintile 1 (soit $N1 * R1 / M$),

Comme par construction $N1 = N5$ (chaque quintile a des effectifs identiques), on a bien $S80/S20 = R5/R1$.

Rapports inter-quintiles de revenus par unité de consommation (S80/S20) avant et après transferts :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
Avant transferts	7,25	7,22	7,22	7,18	7,08	6,72	6,73	6,77	6,69	6,59	6,16	6,29
Après transferts	3,95	3,85	3,85	3,90	3,89	3,79	3,82	3,82	3,80	3,83	4,24	4,29

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

*Voir note des indicateurs SI-P1.

SI-C2 : Indices de Gini des revenus

Compris entre 0 et 1, l'indice de Gini est un indice d'inégalité de la répartition des revenus au sein de la population. Plus il est proche de 1, plus la répartition est inégalitaire.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
Avant transfert	0,356	0,357	0,359	0,359	0,358	0,350	0,351	0,350	0,349	0,347	0,353	0,355
Après transfert	0,270	0,268	0,269	0,272	0,272	0,267	0,269	0,268	0,268	0,269	0,289	0,293

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

*Voir note des indicateurs SI-P1.

Commentaire :

Les transferts socio-fiscaux contribuent à une réduction sensible des inégalités dans la répartition des revenus.

SI-C3 : Cohésion régionale : dispersion des taux d'emploi régionauxCoefficient de variation des taux d'emploi régionaux (en %) :

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006(p)
6,3	6,2	5,9	5,5	5,3	5,5	5,5

Champ : France métropolitaine, 15-64 ans, taux d'emploi au lieu du domicile

Source : Estimations annuelles d'emploi et estimations localisées de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, INSEE.

Lecture : La dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi régionaux, pondérés par la population de 15-64 ans de la région. Les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle. Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux d'emploi se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

(p) : provisoire

Commentaire :

Sur longue période, les écarts de taux d'emploi entre les régions se sont réduits jusqu'en 2004, aussi bien en période de ralentissement qu'en période de reprise. Les chiffres sur la période 2004-2006 indiquent une stabilité de ces écarts entre les régions de la métropole.

Coefficient de variation des taux de chômage régionaux (en %) :

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
24,0	24,2	19,3	16,0	14,9	15,3	15,9

Champ : France métropolitaine, 15-64 ans.

Source : Taux de chômage localisés, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, INSEE.

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux de chômage régionaux, pondérés par les populations actives des régions. Les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle. Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux de chômage se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Commentaire :

Après une baisse continue entre 2001 et 2004, la dispersion des taux de chômage augmente légèrement depuis 2005. Une observation en longue période montre que la baisse du taux de chômage national profite en premier lieu aux régions connaissant des taux de chômage élevés réduisant ainsi les écarts entre régions. Elle révèle également que cet indicateur évolue en phase avec le cycle économique.

SI-C4 : Espérance de vie à la naissance, à 65 ans et espérance de vie sans incapacitéEspérance de vie à la naissance et à 65 ans - En nombre d'années

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007(p)
Espérance de vie à la naissance									
- Hommes	73,9	75,2	75,5	75,8	75,9	76,7	76,8	77,2	77,5
- Femmes	81,9	82,7	82,9	83,0	82,9	83,8	83,8	84,2	84,4
Espérance de vie à 65 ans									
- Hommes	16,1	16,7	16,9	17,1	17,0	17,7	17,7	18	18,2
- Femmes	20,6	21,2	21,4	21,4	21,2	22,1	22,1	22,4	22,6

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, bilan démographique

(p) : provisoire

Commentaire :

Bénéficiant d'une situation particulièrement favorable, aussi bien pour la mortalité infantile que pour celle des personnes âgées, la France a une espérance de vie à la naissance parmi les plus longues au monde, spécialement pour les femmes. Depuis les années quatre-vingt-dix, les gains d'espérance de vie ont progressé au rythme considérable d'une année supplémentaire tous les quatre ans. En 2007, l'espérance de vie à la naissance s'établit à 84,4 ans pour les femmes et à 77,5 ans pour les hommes (données provisoires).

Espérances de vie et espérance de vie sans handicap ou gênes dans la vie quotidienne, à 20 ans et 60 ans - En nombre d'années

	Hommes							Femmes						
	1981	1991	2003	2004	2005	2006	2007 (p)	1981	1991	2003	2004	2005	2006	2007 (p)
A 20 ans														
Espérance de vie	51,8	54,0	56,6	57,4	57,4	57,8	58,1	59,5	62,0	63,4	64,3	64,2	64,6	64,8
Espérance de vie sans incapacité	42,9	45,5	50,5	-	-	-		47,4	49,9	55,1	-	-	-	-
A 65 ans														
Espérance de vie	13,9	15,7	17,0	17,7	17,7	18,0	18,2	18,2	20,1	21,2	22,1	22,0	22,4	22,6
Espérance de vie sans incapacité	8,8	10,1	13,5 (1)	-	-	-	-	9,6	12,0	16,1 (1)	-	-	-	-

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : INSEE, état civil et enquêtes Villes - (1) : Enquêtes sur la santé et les soins médicaux 2002-2003.

(p) : provisoire

SI-C5 : Taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps

Le taux de pauvreté monétaire usuel est un indicateur relatif, rendant compte d'inégalités de la distribution de revenus une année donnée. Le seuil de pauvreté monétaire évolue en effet avec l'augmentation générale du niveau de vie. Une autre approche de la pauvreté monétaire, dite « ancrée dans le temps », consiste à se référer à un seuil fixé dans le temps, uniquement réévalué de l'indice des prix à la consommation (hors tabac).

Suite à la rupture de 2005 (Cf. note des indicateurs SI-P1), la série du taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps du niveau de vie médian 1997 ne peut être poursuivie.

Une nouvelle série, basée sur le niveau de vie médian 2005, est renseignée dans le tableau suivant.

Taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps aux seuils de 50% et 60% du niveau de vie médian 1997 (en %) :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005
Seuil à 50 %	6,9	6,0	5,3	4,8	4,2	3,6	3,7	3,7	3,9	3,9
Seuil à 60 %	13,4	11,9	10,7	10,2	9,1	8,1	8,2	8,4	7,6	8,1

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005.

*La rupture de 2002 correspond au passage à l'Enquête emploi en continu.

Taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps aux seuils de 50% et 60% du niveau de vie médian 2005 (en %) :

	2005	2006
Seuil à 50 %	7,1	6,6
Seuil à 60 %	13,1	12,4

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

Commentaire :

En 2006, 12,4% de la population a un revenu inférieur à 60% du niveau de vie médian de 2005 réévalué seulement de l'inflation (respectivement 6,6% de la population au seuil de 50%).

SI-C6 : Taux de pauvreté monétaire avant transferts

Les taux de pauvreté monétaire correspondent aux proportions d'individus vivant dans un ménage dont le revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie) est inférieur à un seuil de 60% ou 50% du niveau de vie médian. Ils sont calculés par la suite avant et après transferts. Les transferts pris en compte sont les prestations sociales, qui viennent s'ajouter au revenu perçu, et les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation de la résidence principale, CSG et CRDS), qui s'en déduisent.

Jusqu'en 2005, ces transferts étaient estimés, à partir de l'enquête Revenus fiscaux, sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans la nouvelle série, appelée enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux fichiers de ces organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'enquête, des ménages plus pauvres que l'ensemble des ménages (1,2 % de l'échantillon) qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

Ainsi, le taux de pauvreté *avant transferts* est calculé en considérant la proportion d'individus vivant dans un ménage dont le *revenu déclaré* par unité de consommation est inférieur à 50% ou 60% du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté *après transferts* est calculé en considérant la proportion d'individus vivant dans un ménage dont le *revenu disponible* par unité de consommation est inférieur à 50% ou 60% du niveau de vie médian.

Taux de pauvreté monétaire avant et après transferts (en %) :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
Seuil à 50 %												
Avant transferts	16,2	16,0	15,6	15,4	15,1	14,7	14,5	14,5	13,9	13,8	15,4	15,6
Après transferts	6,9	6,7	6,4	6,5	6,1	6,0	5,9	6,3	6,2	6,3	7,1	7,1
Seuil à 60 %												
Avant transferts	22,1	21,9	21,6	21,3	21,2	20,7	20,4	20,1	19,6	19,4	21,2	21,7
Après transferts	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2

Lecture : le taux de pauvreté avant transferts est calculé à partir du seuil de pauvreté « habituel », c'est à dire après transferts.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1997 à 2005, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

* Voir note des indicateurs SI-P1.

SI-C8 : Travailleurs pauvres

Le fait d'avoir un emploi constitue globalement une protection contre la pauvreté. Toutefois le développement d'emplois intermittents et de situations de sous emploi ont pu rendre plus floues les frontières de l'emploi et contribuer à l'émergence de ceux qu'on appelle les travailleurs pauvres. Au sens de l'INSEE, le « travailleur pauvre » est un individu actif (employé ou chômeur) au moins 6 mois sur 12, dont au moins 1 mois en emploi, et qui vit au sein d'un ménage pauvre. La pauvreté des travailleurs résulte donc de la conjonction de trois facteurs : la nature de l'emploi occupé (notamment le temps de travail mais aussi sa durée sur l'année), le niveau de salaire perçu et la composition du ménage.

Nombre de travailleurs pauvres (en milliers) :

	1996	1997	1999	2000	2001	2002	2002*	2003	2004	2005
Seuil à 50 %	1 225	1 122	1 057	1 019	1 046	999	903	760	753	801

Seuil à 60 %	2 187	2 125	2 006	1 975	2 038	2 000	1 857	1 472	1 710	1 749
--------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2002, enquêtes SRCV 2003 à 2005

* Voir note des indicateurs SI-P1.

SI-C9 : Indicateurs sur l'incitation financière au travail

Trappe à bas salaires :

L'expression "trappe à bas salaires ou trappe à pauvreté" se rapporte aux conséquences financières d'une augmentation des horaires de travail ou du salaire pour les travailleurs à bas salaire. Il y a "trappe" lorsqu'une augmentation du salaire brut ne se traduit pas par une augmentation du revenu net ressentie par l'individu comme rémunérant suffisamment l'effort consenti.

Trappe à bas salaires :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Personne isolée	41,0	37,0	37,0	34,0	34,0	35,0
Couple avec 2 enfants	53,0	59,0	59,0	57,0	55,0	56,0
Parent isolé avec 2 enfants	44,1	58,7	58,2	57,0	-	-

Source : OCDE, site internet EUROSTAT

Lecture : L'indicateur "trappe à bas salaires" mesure quel pourcentage de la rémunération brute est « absorbé » par d'une part l'accroissement des impôts et des cotisations sociales et d'autre part la diminution ou la perte des allocations, lorsque la rémunération brute augmente de 33% à 67% du salaire moyen des ouvriers occupés à plein temps dans l'industrie manufacturière (SALOUV). Ainsi, en 2001, pour une personne isolée connaissant une telle augmentation de salaire, 100 euros de salaire brut en plus se partagent en 41 euros de pertes d'allocation ou d'impôts supplémentaires et 59 euros d'augmentation réelle de son revenu disponible (en d'autres termes, alors que le montant de son salaire augmente de 34 % (67%-33%) de SALOUV, ses revenus n'augmentent que de $(100-41)*34\% = 20\%$ de SALOUV).

Note : Pour les couples, on fait l'hypothèse que le conjoint ne travaille pas.

Trappe à chômage :

Le terme "trappe à chômage" est souvent utilisé pour parler d'une situation où les prestations versées aux chômeurs et à leur famille sont élevées par rapport au revenu net du travail.

Trappe à chômage :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Personne isolée	81,0	80,0	79,0	82,0	82,0	81,0

Source : OCDE, site internet EUROSTAT

Lecture : L'indicateur "trappe à chômage" mesure quel pourcentage de la rémunération brute est « absorbé » par d'une part l'accroissement des impôts et des cotisations sociales et d'autre part la perte des allocations liées au chômage et autres, lorsque qu'une personne passe du chômage à un emploi rémunéré à 67% du salaire moyen des ouvriers occupés à plein temps dans l'industrie manufacturière (SALOUV). Ainsi, en 2001, si une personne isolée avait un revenu de REVCHOM, incluant les allocations liées au chômage, et trouve un travail rémunéré à 67 % de SALOUV, 81% du salaire brut est absorbé par l'accroissement des impôts, des cotisations sociales et la baisse ou la perte des allocations (son revenu disponible est alors de $REVCHOM+(100-81)*67\%$ de SALOUV : il n'a augmenté que de 12,7% de SALOUV).

Minima sociaux et « trappe à inactivité »

A la fin des années 1990, l'architecture des prélèvements et des transferts sociaux était telle que la reprise d'un emploi, pour les bénéficiaires de minima sociaux, pouvait se traduire par une perte de revenu et créait ainsi des « trappes à inactivité ». La création de la prime pour l'emploi (PPE), entre autres dispositifs, a visé à accroître le gain financier lié au retour à l'emploi.

Le gain à la reprise d'emploi varie fortement selon les configurations familiales et le temps de travail. Lorsque l'emploi est de très faible durée, la reprise d'un emploi rémunéré par exemple au SMIC à quart-temps par un allocataire du RMI ne modifie pas son revenu disponible par rapport à une situation d'inactivité (les gains

permanents à l'emploi à quart temps rémunéré au SMIC sont nuls en 2007, le salaire perçu étant inférieur au RMI et la prime pour l'emploi n'étant versée qu'à partir d'un revenu d'activité de 0,3 SMIC).

Gain de revenu mensuel pour un emploi au SMIC par rapport à l'inactivité en 2007 pour les bénéficiaires du RMI

		A mi-temps		A temps plein	
Personne isolée	Sans enfant	117€	17%	411€	60%
	Un enfant	74€	8%	433€	44%
Couple mono-actif	Sans enfant	80€	9%	297€	33%
	Un enfant	83€	8%	252€	23%
	Deux enfants	86€	7%	259€	20%
	Trois enfants	89€	6%	417€	27%
Couple biactif	Sans enfant	385€	32%	843€	70%
	Un enfant	369€	28%	732€	55%
	Deux enfants	386€	25%	728€	47%
	Trois enfants	411€	21%	768€	39%

Lecture : Un bénéficiaire du RMI, célibataire qui reprend un emploi au SMIC à mi-temps augmente son revenu de 117€/mois par rapport à l'inactivité, soit une hausse de 17%. Dans les cas-types, sauf mention contraire, les enfants considérés sont des enfants de plus de trois enfants, scolarisés (i.e. ouvrant droit à l'ARS)

Note : Les données concernent des gains pérennes, donc hors intéressement. A court terme, les dispositifs d'intéressement ou de prime de retour à l'emploi peuvent néanmoins conduire à des gains plus importants.

Source : DGTPÉ

SI-C10 : Revenus nets de l'assistance sociale en % du seuil de pauvreté

Les montants de prestations types d'assistance sociale nettes sont calculés conformément à la méthodologie retenue par l'OCDE. Il s'agit, pour ce qui concerne la France, du RMI versé à différents types de ménages, augmenté des principales aides nationales directes dispensées aux bénéficiaires de l'assistance sociale, comme les aides au logement et à la famille (prestations familiales et allocations destinées aux parents isolés, dispositifs fiscaux compris), à l'exclusion de toute autre aide (en nature, ou sous forme de réduction ou de gratuité tarifaires). Ces montants sont calculés nets de taxation et de cotisations.

Les aides au logement dispensées aux bénéficiaires de l'assistance sociale sont calculées sur la base d'un loyer équivalent à 20% du revenu moyen ouvrier national, pour un logement d'une superficie de 70m², quel que soit le ménage (soit environ 366€ par mois en 2002 pour la France).

Au dénominateur, figurent les seuils de pauvreté, sur la base des revenus nets totaux publiés par Eurostat à partir du panel communautaire de ménages. Sont ici considérés deux seuils, à 50% et 60% de la médiane nationale des revenus équivalents. Pour tenir compte des différences de taille et composition des ménages, le revenu total est divisé par le nombre d'unités de consommation, calculées avec l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE : poids de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 à chaque adulte supplémentaire (de plus de 14 ans), et de 0,3 à chaque enfant (de moins de 14 ans).

Montants de prestations types d'assistance sociale nettes rapportés aux seuils de pauvreté fixés à 50% et 60% du niveau de vie des ménages en 2005* :

	En %								
	Personne isolée			Couple avec 2 enfants			Parent isolé avec 2 enfants		
	Revenu médian par équivalent adulte	Seuils de		Revenu médian par équivalent adulte	Seuils de		Revenu médian par équivalent adulte	Seuils de	
50%		60%	50%		60%	50%		60%	
Montants en (%)	45	90	75	40	80	67	47	94	78

Lecture : Les résultats indiquent que, par exemple, la prestation d'assistance type nette perçue par les personnes isolées représente 45% du revenu médian par équivalent adulte des ménages, soit 90% du seuil de pauvreté défini à 50% de ce même revenu et 75% lorsqu'il se rapporte à un seuil fixé à 60%.

Sources : à partir de OCDE (« Benefit and Wages – Country Chapter », 2005) et d'Eurostat (SILC, 2005)

(*) : les seuils de pauvreté observés en 2004 ont été actualisés à partir de l'inflation.

SI-C11 : Restrictions d'activité dans la vie quotidienne

Les restrictions d'activité dans la vie quotidienne sont appréhendées à partir des réponses à la question « Etes-vous limité depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé dans les activités que font les gens habituellement ? ». Les restrictions d'activité apparaissent très liées à l'âge et augmentent rapidement après 70 ans. Les difficultés diffèrent également selon les catégories socioprofessionnelles : ainsi les agriculteurs ou les ouvriers qualifiés sont les catégories les plus touchées par ces restrictions, alors que les cadres et les professions intermédiaires semblent plus protégés.

Restriction d'activité et incapacités physiques et/ou sensorielles selon le genre et le groupe d'âges en (%) :

	Restriction d'activité (6 mois ou plus)	Incapacités physiques et/ou sensorielles
Ensemble	13,6	20,8
Hommes	12,5	19,6
Femmes	14,6	22,4
18-29 ans	4,5	4,0
30-44 ans	8,1	9,7
45-59 ans	14,8	20,7
60-74 ans	20,6	35,7
75 et plus	34,7	64,8

Champ : France métropolitaine, population 18 ans et plus

Source : Enquête décennale santé 2002-2003, INSEE.

2. LES INDICATEURS RELATIFS AUX PRIORITES NATIONALES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DU PNAI

A. L'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées

(1) Données de situation :

Taux de chômage de longue durée (12 mois et plus) et très longue durée (24 mois et plus) (en %) :

Taux de chômage de longue durée	2004	2005	2006	2007
Part dans l'ensemble des actifs	4,1	4,2	3,7*	3,2*
Part dans l'ensemble des chômeurs	40,9	41,4	42,2	40,4
Taux de chômage de très longue durée	2004	2005	2006	2007
Part dans l'ensemble des actifs	2,0	2,1	1,9*	1,7*
Part dans l'ensemble des chômeurs	20,0	20,9	21,2	21,5

Champ : France métropolitaine. L'âge est celui atteint au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : INSEE, enquête Emploi en continu.

* Ces estimations de 2006 et 2007 ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes. Elles s'appuient sur une nouvelle définition du taux de chômage au sens du BIT et tiennent compte des améliorations méthodologiques réalisées sur l'enquête Emploi en 2007 par l'INSEE. Ces améliorations modifient l'estimation du niveau de chômage par rapport à l'ancienne série issue de l'enquête Emploi (avant 2006) mais elles ne remettent pas en cause le diagnostic sur son évolution sur les années passées.

Commentaire :

En moyenne en 2007, 894 000 personnes sont au chômage depuis un an ou plus, et 476 000 depuis deux ans ou plus. La part des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs est en baisse en 2007 (avec 40,4%), après une hausse depuis 2004 (42,2% des personnes au chômage le sont depuis au moins un an en 2006, contre 41,4% en 2005 et 40,9% en 2004). La part du chômage de très longue durée parmi l'ensemble des chômeurs s'inscrit par contre en hausse continue pour s'établir à 21,5% en 2007.

Cependant, ces hausses s'expliquent par des effets conjoncturels : en période de baisse du chômage, ce sont en moyenne les chômeurs de moins d'un an, plus proches du marché du travail, qui retrouvent prioritairement un emploi.

Les taux de chômage de longue ou très longue durée (part parmi l'ensemble des actifs) sont en recul en 2007.

Proportion d'allocataires de minima sociaux en situation d'intéressement (en %) :

	Fin 2000	Fin 2001	Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004	Fin 2005	Fin 2006	Fin 2007*
RMI	13,5	12,2	13,3	12,5	12,2	12,1	14,5	16,1
API	5,1	5,1	5,6	5,2	5,7	6,0	8,2	n.d
ASS	13,9	12,9	13,2	13,3	13,6	14,7	15,1	n.d

Champ : France métropolitaine

Sources : CNAF, UNEDIC

* : Données provisoires. A partir de 2007, il s'agit d'une nouvelle série de mesure où le système d'intéressement a été réformé. Les données ne sont donc pas comparables aux années précédentes.

Pour 2007, le taux d'intéressement est calculé par le ratio entre, au numérateur, les bénéficiaires d'un intéressement au titre du RMI (payés ou non payés au titre du RMI) et, au dénominateur, les allocataires du RMI + les bénéficiaires d'un intéressement au titre du RMI non payés au titre du RMI

Remarques : Prévu dès la loi du 1^{er} décembre 1988 créant le revenu minimum d'insertion (RMI), l'intéressement a été étendu aux autres minima sociaux, notamment l'ASS, l'API et L'AAH, par la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Il a été réformé récemment par la loi du 23 mars 2006 relative au retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux.

Taux de sortie à 12 mois des allocataires du RMI selon leur ancienneté et selon l'année en (%) :

Répartition de sorties des allocataires à 12 mois :	Allocataires RMI inscrits depuis moins de deux ans	Allocataires RMI inscrits depuis deux ans ou plus	Ensemble
Allocataires RMI inscrits au 31 12 2001	34,7	21,7	26,7
Allocataires RMI inscrits au 31 12 2002	33,8	20,2	25,7
Allocataires RMI inscrits au 31 12 2003	32,9	18,3	24,6
Allocataires RMI inscrits au 31 12 2004	35,1	19,1	26,0
Allocataires RMI inscrits au 31 12 2005	37,1	20,5	27,7

Lecture : 34,7% des allocataires du RMI au 31.12.2001 et inscrits au RMI depuis moins de 2 ans ne sont plus allocataires du RMI au 31.12.2002

Source : DREES, ENIAMS

Commentaire :

Un échantillon de données administratives relatives aux allocataires de minima sociaux (API, ASS, AAH et RMI) est géré à la Drees. Organisé en panel annuel, cet outil permet de repérer sur un échantillon d'allocataires au 1/26^{ème} les trajectoires des allocataires de minima sociaux et notamment la sortie de l'allocation. Complété ponctuellement par des enquêtes auprès des allocataires (enquête en 2003 renouvelée en 2006), ce dispositif permet de disposer d'estimations sur le retour à l'emploi des allocataires de minima sociaux et notamment du RMI.

Le tableau ci-dessus détaille la part des allocataires du RMI sortis du dispositif au 31 décembre N+1 parmi l'ensemble des inscrits au 31 décembre de l'année N. On parlera de taux de sortie à 12 mois. Sachant que la moitié environ des sorties du RMI sont liées à une reprise d'emploi, on dispose ainsi d'indications annuelles sur le retour à l'emploi des allocataires du RMI.

Quelle que soit l'ancienneté dans le dispositif, le taux de sortie du RMI diminue entre 2001 et 2003 (au sens de la date d'inscription dans le dispositif), puis augmente à partir de 2004 : 27,7% des allocataires inscrits au 31.12.2005 sont sortis du RMI au bout de 12 mois, au cours de l'année 2006.

2) Données sur les actions :

Nombre et répartition des contrats aidés jusqu'en 2006 :

En fin d'année (milliers), données brutes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Secteur marchand :							
Stock :	1 502	1 356	1 162	1 028	1 035	1155	1114
Nombre d'entrées :	942	820	672	651	691	701	738
% de femmes parmi les entrées	41	41	40	37	37	38	37
% de jeunes parmi les entrées	61	63	74	77	72	67	70
% de senior parmi les entrées	6	7	6	8	7	8	6
Secteur non marchand :							

Stock :	513	495	485	383	290	271	291
Nombre d'entrées :	567	504	482	401	351	315	379
% de femmes parmi les entrées	61	62	62	62	61	62	59
% de jeunes parmi les entrées	26	23	23	20	18	25	28
% de senior parmi les entrées	13	16	17	19	20	18	13

Champ : France métropolitaine. Source : CNASEA, DDTEFP, DGEFP, ANPE, UNÉDIC, calculs DARES.

Dispositifs marchands : CIE, CRE, exonération à l'embauche 1^{er} 2nd ou 3^{ème} salarié, CJE, exonérations jeunes sans qualification, aide au premier emploi des jeunes, alternance, apprentissage, ACCRE.

Dispositifs non marchands : CES, CEC, emploi ville, emploi jeune.

Nombre et répartition des contrats aidés et ventilation des entrées selon la situation avant l'embauche (champ des contrats restreint) jusqu'en 2006 :

En fin de mois (milliers)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
CIE+CQ+ACCRE+C PROF							
Stock :	284	222	181	195	224	279	261
Nombre d'entrées :	385	332	268	271	320	311	301
% de RMI dans les entrées	18	17	18	16	15	12	10
% de CLD dans les entrées	65	61	55	58	59	52	45
CES+CES+CAE+CA :							
Stock :	328	290	291	255	214	196	239
Nombre d'entrées :	487	437	422	368	328	302	365
% de RMI dans les entrées	34	34	32	33	34	27	23
% de CLD dans les entrées	73	73	71	71	71	64	45

Champ : France métropolitaine.

Source : CNASEA, DDTEFP, DGEFP, ANPE, UNÉDIC, synthèse DARES.

Dispositifs marchands : CIE, ACCRE, contrats de qualification adulte, contrat de professionnalisation adulte.

Dispositifs non marchands : CES, CEC, CAE, Contrat d'avenir.

Données sur les contrats aidés dans le cadre du Plan de cohésion sociale :

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a fortement reconfiguré les contrats bénéficiant d'une aide de l'État en vue d'améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi.

Dans le secteur non marchand, le contrat d'avenir (CAV), ouvert prioritairement aux bénéficiaires de minima sociaux depuis plus de six mois (RMI, API, ASS et AAH), ainsi que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), destiné aux autres demandeurs d'emploi en difficulté se substituent au contrat emploi solidarité (CES) et au contrat emploi consolidé (CEC).

Dans le secteur marchand, le contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA) est ouvert aux bénéficiaires de minima sociaux de plus de six mois. Celui-ci est créé en 2004. Les autres demandeurs d'emploi en difficulté sont orientés vers le nouveau contrat initiative emploi (CIE créé depuis 1995).

Les nouveaux contrats ont accueilli de nombreux jeunes peu qualifiés conformément aux objectifs fixés. Comme par le passé, les associations restent le principal employeur dans le secteur non marchand. La durée des CIE est en moyenne plus courte qu'en 2004. Les nouveaux contrats du non marchand prévoient un recours plus systématique à la formation et à l'accompagnement des bénéficiaires.

Flux d'embauche trimestriels des publics cibles en CIE :

Flux d'embauche	Les publics cibles en CIE en flux							
	2006				2007			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	En %*
Femmes	15 621	7 156	5 451	6 696	6 641	5 362	2 738	46,1
Moins de 26 ans	7 256	2 440	1 333	1 578	1 518	1 182	421	7,1
50 ans et plus	6 657	3 940	3 284	4 142	4 390	3 755	1 996	33,6
Personnes handicapées	3 861	2 748	2 118	2 307	2 340	2 106	1 108	18,7
Bénéficiaires du RMI	3 350	1 485	923	1 126	1 092	947	381	6,4
Allocataires de l'ASS	2 480	1 008	643	754	684	543	239	4,0
Allocataires de l'API	81	21	22	19	22	20	11	0,2
Chômeurs de longue durée	22 673	11 644	8 364	9 825	10 210	8 120	4 083	68,7
dont : <i>femmes</i>	10 510	5 378	4 089	4 924	4 902	3 866	2 076	34,9
<i>moins de 26 ans</i>	3 039	1 328	693	777	734	588	224	3,8
<i>plus de deux ans</i>	12 050	6 776	4 915	5 746	5 969	4 730	2 658	44,7
Niveau de formation								
<i>Inférieur au CAP (Vbis et VI)</i>	5 241	2 789	1 992	2 426	2 462	2 184	999	16,8
<i>Niveau CAP-BEP (V)</i>	15 704	7 588	5 468	6 501	6 707	5 542	2 728	45,9
<i>Niveau BAC</i>	6 994	3 222	2 282	2 863	2 969	2 400	1 143	19,2
<i>Supérieur au BAC</i>	7 359	3 181	2 369	2 732	2 911	2 168	1 071	18,0

*Correspond à la structure du 3ème trimestre 2007

Lecture : Au 3ème trimestre 2007, 68,7% des conventions initiales CIE ont été signées par des chômeurs de longue durée.

Champ : France entière

Source : CNASEA - Traitement (internet) : DARES

Flux d'embauche trimestriels des publics cibles en Contrat d'Avenir (CAV) :

Flux d'embauche	Les publics cibles en Contrat d'avenir (CAV) en flux							
	2006				2007			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	En %*
Femmes	9 751	7 026	20 880	17 995	12 794	6 839	7 461	52,6
Moins de 26 ans	1 340	1 168	2 158	2 248	1 852	1 154	1 064	7,5
50 ans et plus	2 487	2 048	4 005	3 345	2 789	2 142	2 052	14,5
Personnes handicapées	1 616	1 422	2 869	2 584	1 743	1 269	1 226	8,6
Bénéficiaires du RMI	15 429	12 271	17 474	16 611	15 264	11 303	10 019	70,7
Allocataires de l'ASS	3 375	2 701	10 531	8 151	4 684	2 877	3 018	21,3
Allocataires de l'API	695	513	1 650	1 843	1 198	578	730	5,1
Chômeurs de longue durée	12 511	9 532	21 038	18 198	13 538	8 998	8 458	59,7
dont : <i>femmes</i>	6 334	4 321	14 903	12 124	8 136	4 107	4 574	32,3
<i>moins de 26 ans</i>	568	464	820	847	683	447	412	2,9
<i>plus de deux ans</i>	7 787	5 947	14 598	12 335	8 779	6 035	5 659	39,9
Niveau de formation								
<i>Inférieur au CAP (Vbis et VI)</i>	6 994	5 721	6 803	6 340	7 229	5 509	4 567	32,2
<i>Niveau CAP-BEP (V)</i>	8 258	6 689	12 293	10 959	8 376	6 453	6 073	42,8
<i>Niveau BAC</i>	2 767	2 072	6 515	5 741	3 383	1 858	2 074	14,6
<i>Supérieur au BAC</i>	1 823	1 403	4 861	4 538	2 770	1 383	1 465	10,3

*Correspond à la structure du 3ème trimestre 2007

Lecture : Au 3ème trimestre 2007, 59,7% des conventions initiales CAV ont été signées par des chômeurs de longue durée.

Champ : France entière

Source : CNASEA – Traitement (internet) : DARES

Flux d'embauche trimestriels des publics cibles en Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CAE) :

Flux d'embauche	Les publics cibles en Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CAE) en flux							
	2006				2007			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	En %*
Femmes	38 696	19 564	21 304	25 354	31 828	22 139	23 941	71,1
Moins de 26 ans	20 717	12 044	11 611	14 594	16 803	12 288	12 111	36,0
50 ans et plus	8 625	5 359	4 833	5 200	6 479	5 573	5 472	16,2
Personnes handicapées	5 558	3 862	3 293	3 301	3 546	3 072	2 748	8,2
Bénéficiaires du RMI	6 920	3 199	2 579	3 215	3 914	3 272	2 761	8,2
Allocataires de l'ASS	2 471	1 192	1 002	1 062	1 401	1 240	1 041	3,1
Allocataires de l'API	326	151	130	156	230	173	186	0,6
Chômeurs de longue durée	35 447	18 975	18 673	21 760	27 835	20 817	20 444	60,7
<i>dont : femmes</i>	24 419	12 226	13 594	15 840	20 671	14 206	15 503	46,0
<i>moins de 26 ans</i>	7 013	4 130	3 885	4 582	5 740	3 991	3 965	11,8
<i>plus de deux ans</i>	19 757	9 747	9 696	11 083	14 571	11 017	10 955	32,5
Niveau de formation								
<i>Inférieur au CAP (Vbis et VI)</i>	16 236	8 697	7 312	8 224	9 937	8 515	7 879	23,4
<i>Niveau CAP-BEP (V)</i>	23 503	14 175	13 276	15 019	18 414	15 042	14 927	44,3
<i>Niveau BAC</i>	11 523	6 089	6 416	8 175	10 144	6 618	6 676	19,8
<i>Supérieur au BAC</i>	8 471	4 166	4 674	6 394	7 165	4 559	4 205	12,5

* Correspond à la structure du 3ème trimestre 2007

Lecture : Au 3ème trimestre 2007, 60,7% des conventions initiales CAE ont été signées par des chômeurs de longue durée

Champ : France entière

Source : CNASEA – Traitement (internet) : DARES

Formation professionnelle des chômeurs :

Accès à la formation professionnelle des chômeurs :

	2003	2004	2005	2006
Hommes	9,7%	9,4%	8,8%	9,1%
Femmes	10,5%	10,5%	9,1%	10,5%
Moins de 26 ans	15,4%	16,2%	14,5%	15,1%
Entre 26 et 44 ans	10,2%	9,3%	8,3%	9,3%
45 ans et plus	4,2%	4,1%	3,5%	4,0%
Ensemble	10,1%	10,0%	8,9%	9,8%
Nombre d'entrées en formation	671 000	673 000	637 000	632 000

Champ : France métropolitaine

Source : BREST(Base Régionalisée des Stagiaires de la Formation Professionnelle) ; nouvelle Enquête emploi - Traitement DARES

Remarque : Les taux d'accès sont calculés en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi en stage de formation à la population des chômeurs au sens du BIT et des personnes privées d'emploi en formation. Les demandeurs d'emploi en stage de formation sont connus à partir de la base BREST, les personnes sans emplois et en formation à partir de l'enquête emploi du 4e trimestre.

Suite à la modification méthodologique du calcul du taux de chômage, l'estimation du niveau de chômage depuis 2003 a été revue à la baisse et donc le taux d'accès à la formation à la hausse, sans que l'évolution sur les années passées ne soit remise en cause.

Durée des formations suivies par les chômeurs :

	2003	2004	2005	2006
Moins de 3 mois	45%	45%	43%	43%
Entre 3 et 6 mois	31%	29%	30%	29%
Entre 6 et 12 mois	24%	25%	27%	28%
	100%	100%	100%	100%

Champ : France métropolitaine

Source : BREST (Base Régionalisée des Stagiaires de la Formation Professionnelle) ; Traitement DARES.

Commentaire :

Au 31 décembre 2006, 9,8% des personnes au chômage étaient en cours de formation financée par les pouvoirs publics (État, assurance-chômage, Conseils régionaux). L'effort des pouvoirs publics est particulièrement orienté vers les jeunes (15 % des jeunes au chômage suivent une formation en 2006). En revanche, l'accès des chômeurs de 45 ans et plus est beaucoup plus faible (à peine plus de 4%). Environ 43% des formations durent moins de 3 mois et un peu plus d'un quart entre 6 et 12 mois.

Nombre de bénéficiaires de la validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Adopté en janvier 2002 par la loi de modernisation sociale, le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne d'obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Elle s'applique à l'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle proposée par les différents ministères certificateurs, ainsi qu'aux certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles, dès lors que ces certifications sont inscrites au répertoire national de certification professionnelle (RNCP).

Validation des acquis de l'expérience (VAE)	2004	2005	2006
Nombre de candidats présentés	nd	44 354	47 937
Nombre de titres et diplômes obtenus	17 724	22 652	25 956

Champ : France métropolitaine et DOM

Sources : principaux ministères certificateurs, traitement DARES

Notes : les données de l'année 2006 du Ministère de l'agriculture ne prennent en compte que les candidats aux diplômes de l'enseignement technique ; une quinzaine de dossiers ont en outre été examinés par les jurys pour l'enseignement supérieur.

Commentaire :

En 2006, sur 47 937 candidats à l'obtention d'un diplôme par VAE d'un des principaux ministères certificateurs, 25 956 ont obtenu le diplôme complet. Les titres les plus demandés dans le cadre de la VAE sont le BTS «assistance de direction», le CAP «petite enfance», le Bac pro «métiers de sécurité option police nationale» et le diplôme d'«éducateur spécialisé».

B L'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment ceux habitant les quartiers de la politique de la ville et ceux appartenant aux minorités visibles

(1) Données de situation :

Estimation du taux de recours aux minima sociaux en décembre 2006 selon l'âge et le sexe (en %) :

	Hommes	Femmes	Ensemble
16-24 ans	1,5	3,2	2,3
25-29 ans	9,3	9,9	9,6
30-34 ans	8,0	8,6	8,3
35-39 ans	8,1	8,6	8,3
40-44 ans	8,0	8,4	8,2
45-49 ans	7,9	8,4	8,1
50-54 ans	8,0	8,4	8,2

55-59 ans	9,4	9,7	9,5
Moins de 60 ans	6,9	7,6	7,3

Sources : INSEE, CNAF, UNÉDIC, CNAMTS, CNAV, MSA, estimations DREES

Champ : France métropolitaine - Les minima sociaux pris en compte sont le RMI, l'AAH, l'API, l'AER, l'ASS, l'AI-ATA, l'ASI, l'AV.

Note : Ces données ne sont pas comparables aux données précédemment publiées car elles ne recouvrent pas le même champ.

Taux de chômage par tranche d'âge et par sexe de 2004 à 2007 (en %) :

	1990	1995	2000	2004	2005	2006	2007
- Femmes	10,2	11,9	10,1	9,9	9,8	9,6	8,5
15-24 ans	18,3	24,7	18,3	21,5	22,2	24,0	20,2
25-49 ans	9,4	11,3	10,0	9,5	9,5	9,0	8,1
50 ans et plus	6,8	6,9	6,9	6,5	6,2	6,2	5,6
- Hommes	6,2	9,3	8,7	7,6	8,0	8,0	7,4
15-24 ans	13,1	17,3	15,4	19,5	19,9	21,0	18,6
25-49 ans	5,2	7,8	6,6	7,1	7,2	7,0	6,6
50 ans et plus	4,7	6,4	5,7	5,6	5,4	5,8	5,2

Source : Insee, enquêtes Emploi

Champ : France métropolitaine ; l'âge est celui atteint au 31 décembre de l'année d'enquête.

Remarque : Ce tableau prend en compte les dernières modifications de l'enquête Emploi sur les pondérations et les variables d'activité, présentées dans l'Insee Première de novembre 2007 « Résultats de l'enquête Emploi - Le chômage baisse depuis début 2006 ».

Taux de chômage selon le diplôme, le sexe et la durée depuis la sortie de formation initiale (en %) :

	2003	2004	2005	2006
- Femmes				
Sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale	15	16	17	17
Brevet, CEP et sans diplôme	36	40	44	44
CAP / BEP et équivalent	22	22	25	31
Bac et équivalent	14	18	17	15
Enseignement supérieur court	8	7	10	9
Enseignement supérieur long	10	11	9	10
Sorties depuis 5 à 10 ans de formation initiale	10	12	11	11
Brevet, CEP et sans diplôme	24	27	29	29
CAP / BEP et équivalent	17	17	17	17
Bac et équivalent	10	11	10	11
Enseignement supérieur court	5	6	6	5
Enseignement supérieur long	6	7	7	5
- Hommes				
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	16	17	17	18
Brevet, CEP et sans diplôme	32	35	35	39
CAP / BEP et équivalent	16	18	20	20
Bac et équivalent	11	14	13	13
Enseignement supérieur court	10	9	12	12
Enseignement supérieur long	12	13	9	10
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	9	9	10	10
Brevet, CEP et sans diplôme	21	22	24	23
CAP / BEP et équivalent	10	10	11	10
Bac et équivalent	7	6	8	7
Enseignement supérieur court	5	6	5	4
Enseignement supérieur long	5	4	6	6

Lecture : en 2003, le taux de chômage au sens du BIT des femmes sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale et diplômées du brevet, CEP ou sans diplôme est de 36 %.

Champ : France métropolitaine ; actifs sortis de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi (en moyenne annuelle), données révisées en fonction des estimations démographiques 2006.

Remarque : Les taux de chômage présentés dans ce tableau correspondent à l'interprétation communautaire d'Eurostat adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Définitions : C'est le diplôme le plus élevé de chaque individu à la date d'enquête qui est retenu.

Diplômes de l'enseignement supérieur long : licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, école supérieure niveau licence et plus (ingénieur, commerce, ...), etc.

Diplômes de l'enseignement supérieur court : DEUG, DUT, BTS, diplôme paramédical et social (infirmier, assistant social, ...), etc.

Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins 1 an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire. Les personnes n'ayant pas suivi d'études initiales ne sont pas prises en compte.

BEP : brevet d'études professionnelles - CAP : certificat d'aptitude professionnelle - CEP : certificat d'études primaires.

(2) Données sur les actions :

Effectifs de jeunes de moins de 26 ans dans les dispositifs d'emploi aidé (en milliers) :

Données au 31/12	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
Alternance	581	561	540	540	519	557	590
- apprentissage	356	357	356	362	379	403	417
- contrat de qualification, d'orientation et d'adaptation	224	204	184	176	64	4	0
- contrat de professionnalisation	0	0	0	1	77	151	173
Emploi marchand hors alternance	61	72	105	130	142	138	143
- Contrat initiative emploi (CIE ancien et nouveau)	22	11	10	14	25	18	6
- Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)*	0	46	95	116	116	120	137
- autres mesures	39	15	0	0	0	0	0
Emploi non marchand	144	134	90	56	66	66	52
- contrat emploi-solidarité	25	25	20	18	3	0	0
- emplois jeunes	110	101	63	33	16	6	1
- contrat emploi-consolidé	9	9	6	5	3	1	0
- contrat d'accompagnement vers l'emploi	0	0	0	0	42	55	47
- contrat d'avenir	0	0	0	0	1	4	4
Ensemble	785	768	734	726	727	760	784
Part des contrats aidés dans l'emploi des jeunes	28,4%	27,5%	26,4%	26,1%	25,8%	27,5%	27,2%

Champ : France métropolitaine ; hors abattement temps partiel, Accre, et insertion par l'activité économique.

Source : DARES

* : pour 2007, données provisoires Unedic corrigées par la Dares afin d'anticiper les révisions qui interviendront dans les prochains mois

Commentaire :

Près de 600 000 jeunes sont concernés par le régime de l'alternance emploi-formation, avec une prédominance renforcée par l'apprentissage. En effet, le nombre de contrats en cours fluctue légèrement sous l'effet de la conjoncture économique, qui stimule plus ou moins les embauches. L'apprentissage, quant à lui, est plus indépendant des fluctuations économiques. Fin 2007, près de 420 000 contrats étaient en cours en France métropolitaine et pour la même période, c'est au total 589 000 jeunes qui étaient dans un emploi en alternance.

Les effectifs de jeunes en emploi aidé du secteur marchand hors alternance ont connu deux phases : un repli jusqu'en 2001, puis une expansion avec la création du soutien pour l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE). Fin 2007, ce dispositif concerne environ 140 000 jeunes en cours de contrat à durée indéterminée. Il constitue actuellement la principale mesure « jeunes » du secteur marchand, hors alternance.

Le nombre de jeunes de moins de 26 ans concernés par les différentes formules d'emploi aidé a connu un sommet en 1999 et 2000, avant de décroître régulièrement jusqu'en 2005, année de transition qui voit l'extinction de certains dispositifs mais la montée en charge de leurs successeurs. Fin 2006, le nombre de jeunes de l'ensemble des mesures de politique d'emploi recommence à augmenter pour atteindre en 2007 le même sommet qu'en 2001.

Contrat d'Insertion dans la Vie sociale (accompagnement des jeunes)

Le CIVIS, créé en avril 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, est mis en œuvre par le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Il a pour objectif d'amener les jeunes vers l'emploi durable. Ce dispositif comporte deux volets : le CIVIS de droit commun et le CIVIS renforcé. Le CIVIS de droit commun s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, ayant un diplôme mais n'ayant pas validé un niveau au moins équivalent à bac+2 (niveau V et IV). Le CIVIS renforcé, qui comporte des modalités spécifiques d'accompagnement, s'adresse aux jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis). Depuis le 15 juin 2006, l'accompagnement en CIVIS renforcé a été étendu aux jeunes ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP et n'ayant pas le diplôme (niveau V sans diplôme).

	2005	2006	2007
Flux d'entrées en CIVIS	122 300	187 300	174 200
Stock de bénéficiaires en fin d'année <i>dont jeunes de niveau VI-Vbis</i>	120 000 55 900	232 500 98 400	258 200 107 500
Proportion de jeunes de niveau VI-Vbis sans emploi et souhaitant travailler bénéficiaires d'un CIVIS (au 31 décembre)	25,4%	35,9%	43,1%
Proportion de jeunes de niveau V-IV sans emploi et souhaitant travailler bénéficiaires d'un CIVIS (au 31 décembre)	9,2%	14,8%	18,6%

Source : Parcours 3 (ainsi que l'enquête emploi pour les deux dernières lignes). - Traitements DARES

A la fin 2007, environ 258 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans et sortis du système scolaire étaient titulaires d'un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale. A cette date, environ 43% des jeunes sans qualification et sans emploi bénéficiaient d'un accompagnement renforcé dans ce cadre¹. De même, 19% des jeunes de niveau CAP-BEP ou baccalauréat bénéficiaient d'un accompagnement CIVIS. Ces taux ont fortement augmenté ces deux dernières années du fait de deux facteurs conjugués : la forte montée en charge du CIVIS pendant l'année 2006 et la baisse du chômage des jeunes de 16 à 25 ans entre 2006 et 2007.

(3) **Données sur les ZUS** (zones urbaines sensibles) :

Structure et évolution du nombre des demandeurs d'emploi (catégorie 1) par sexe et âge (en %)

	ZUS			Agglomérations comportant une ZUS		
	Structure au 31/12/2006	Evolution 2004-2005	Evolution 2005-2006	Structure au 31/12/2006	Evolution 2004-2005	Evolution 2005-2006
Moins de 25 ans	20,4	-8,0	-10,8	19,1	-6,5	-10,6
De 25 à 49 ans	67,7	-5,0	-12,6	67,5	-5,8	-10,9
50 ans et plus	12,0	-3,6	-7,4	13,4	-4,9	-9,7
Hommes	56,5	-5,9	-10,6	53,7	-6,5	-10,6
Femmes	43,5	-4,9	-11,0	46,3	-5,0	-10,7
Ensemble	100	-5,4	-10,8	100	-5,8	-10,7

Note : les données sur les ZUS au 31/12/2006 sont provisoires

Source : ANPE-INSEE, DEFM 2004-2006

Commentaire :

Dans les ZUS, en 2005 et 2006, la baisse du nombre de demandeurs inscrits en catégorie 1 touche toutes les catégories d'âges et notamment les moins de 50 ans. En 2005, pour les jeunes de moins de 25 ans, la baisse est un peu plus rapide en ZUS que dans les agglomérations de référence alors que c'est l'inverse pour les plus de 50 ans.

¹ Attention, tous les bénéficiaires d'un CIVIS ne sont pas forcément sans emploi : 23% avaient occupé un emploi au cours de décembre 2007.

Taux d'accès des jeunes résidents des ZUS de moins de 26 ans sans emploi aux dispositifs jeunes en 2006 en nombre et pourcentage :

	Total	Total secteur non marchand	CAE	CAV	Total secteur marchand	CIE
Total des entrants en France métropolitaine	430 105	349 963	256 634	93 329	80 142	80 142
Entrants en ZUS	68 017	60 235	47 169	13 066	7 782	7 782
Entrants en ZUS (en %)	15,8	17,2	18,4	14,0	9,7	9,7
Entrants de moins de 26 ans en France métropolitaine	110 933	98 046	91 952	6 094	12 887	12 887
Entrants en ZUS	20 110	18 542	17 561	981	1 568	1 568
Entrants en ZUS (en %)	18,1	18,9	19,1	16,1	12,2	12,2

Lecture : En 2006, sur 256 634 entrées en CAE en France métropolitaine, 47 169 concernaient des résidents des ZUS, soit 18,4%.

Champ : flux d'entrants en politique d'emploi en France métropolitaine en 2006.

Source : DARES.

B. Le développement de l'offre d'hébergement et de logement social

(1) Indicateurs de contexte

Proportion de ménages vivant dans des logements dont le nombre de pièces est insuffisant (surpeuplement modéré ou accentué) par type de ménage et secteur locatif

	2002				2006			
	locataires du parc social	locataires du parc privé	propriétaires et accédants	Ensemble	locataires du parc social	locataires du parc privé	propriétaires et accédants	Ensemble
Personne seule	18	35	3	17,3	14	32	2	14,4
Ménage de plusieurs personnes	20	39	7	17,7	25	31	9	17,6
Famille monoparentale	20	26	7	17,9	16	29	7	16,9
Couple sans enfant	3	7	1	2,0	3	8	0	2,0
Couple 1 enfant *	9	13	2	5,8	9	13	2	5,1
Couple 2 enfants	14	12	3	6,1	15	15	3	6,4
Couple 3 enfants et plus	37	27	7	17,9	29	25	6	15,5
Ensemble	16	24	3	10,2	13,7	23,3	2,2	9,2

Source : enquêtes logement, INSEE

*enfants célibataires de moins de 25 ans.

Note : Un ménage est dit en situation de surpeuplement si le logement qu'il occupe ne comporte pas un nombre de pièces suffisant compte tenu du nombre de personnes dont il se compose. Dans ce tableau, on retient la convention suivante : pour ne pas être en surpeuplement, un ménage doit disposer de : une pièce de séjour, une pièce pour la personne de référence et son éventuel conjoint, une pièce pour chaque couple n'incluant pas la personne de référence, une pièce pour les autres personnes de 19 ans et plus ne vivant pas en couple, une pièce par enfant dans le cas général, une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans. Avec cette définition, une personne seule habitant un studio est en situation de surpeuplement.

Part des demandes de logement social non satisfaites après un an

	2002	2006
Nombre de ménages ayant déposé ou renouvelé une demande de logement social au cours des 12 derniers mois	1 043 000	1 208 000
Part des demandes de logement social non satisfaites après un an	33,6	-
	-	65*

Source : Enquêtes Logement INSEE

* Le taux de 2006 n'est pas directement comparable à celui de 2002. En effet, en 2006, la question posée au ménage comportait la précision suivante, qui n'avait pas été donnée en 2002 : « on s'intéresse à la première demande et non au renouvellement » ; ceci explique en partie la très forte progression par rapport à 2002.

Capacité d'accueil dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale

Nombre de places installées	32 000
Part des places réservées à l'hébergement d'urgence	12%
Part des places non dédiées à l'hébergement (adaptation à la vie active, accueil du jour...)	10%

Source : DREES, Enquête ES au 31-12-2004, données issues de l'exploitation de l'échantillon national. *Études et Résultats n° 507, juillet 2006, « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale : premiers résultats de l'enquête ES 2004.*

Note : Le nombre de places inclut celles en ateliers d'activités professionnelles ou en centre d'adaptation à la vie active.

2) Indicateurs « d'activité » : Indicateur de cohésion sociale

Les capacités d'hébergement d'urgence et d'insertion en 2006

	France entière	Places permanentes
Hébergement d'urgence (1)	30 000	22 500
Hébergement d'insertion, CHRS (2)	31 000	31 000
Dispositif pour demandeurs d'asile dont	37 100	37 100
- CADA (3)	19 500	19 500
- AUDA (4)	16 500	16 500
- hébergement provisoire	1 100	1 100
Total	98 100	86 400

Source : DGHUC ; (1) accueil inconditionnel ; (2) accueil en fonction d'un projet d'insertion ; (3) centre d'accueil des demandeurs d'asile ; (4) accueil d'urgence des demandeurs d'asile

Commentaire : Au sein des structures d'hébergement, le **dispositif généraliste d'urgence** compte environ 22 500 places permanentes en 2006. Le dispositif généraliste **d'insertion** compte 31 000 places réparties dans 770 CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Le dispositif **spécifique aux demandeurs d'asile** comprend un peu plus de 37 000 places en novembre 2006, réparties entre centres d'accueil pour demandeurs d'asile (19 500 places), accueil d'urgence pour demandeurs d'asile dans les foyers de travailleurs migrants, structures collectives et chambres d'hôtel (16 500) et centres provisoires d'hébergement destinées aux réfugiés statutaires pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle (1100 places).

Nombre de logements locatifs sociaux financés

	PLA-I	PLA-PLUS	PLUS-CD	PLS agréés (1)	Total logements locatifs sociaux financés
2000	5 050	31 325	1 661	4 081	42 117
2001	5 427	39 513	2 711	8 648	56 299
2002	5 188	36 412	2 856	11 834	56 290
2003	5 034	34 588	4 144	12 659	56 425
2004	6 037	41 548	4 521	20 598	72 704
2005	7 538	44 225	1 519	23 708	76 990
2006	7 672	50 355	747	33 098	91 872

Source : Ministère de l'équipement

Champ : France métropolitaine.

PLAI : prêt locatif aidé d'intégration ; PLA : prêt locatif aidé ; PLUS : prêt locatif à usage social ; PLUS-CD : prêt locatif à usage social construction-démolition ; PLS : prêt locatif social

(1) : hors PLS réalisés par la Foncière

Le tableau présente les logements sociaux financés selon leur mode de financement (PLA-I, PLA-PLUS, PLUS-CD, PLS).

Le rythme de financement est en progression continue depuis l'année 2000, marqué par le plan de relance du logement locatif social. Le gouvernement a adopté en juin 2004 le plan de cohésion sociale, qui s'est traduit par l'adoption de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale. Cette loi prévoit le financement de 500 000 nouveaux logements sociaux en 5 ans, de 2005 à 2009, hors constructions financées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, ainsi que la réhabilitation par l'ANAH de 200 000 logements à loyers maîtrisés dans le parc privé. Cette loi a été complétée par la mise en œuvre de la loi instituant le droit au logement opposable (DALO) du 5 mars 2007, inscrivant les financements du logement social dans une programmation pluriannuelle.

Depuis 2000, la progression du financement de logements sociaux tient essentiellement à l'augmentation de l'offre locative sociale intermédiaire. Ainsi, le nombre de logements PLS, inaccessibles aux ménages les plus modestes, progresse rapidement alors que les logements PLUS et PLA-I augmentent plus modestement. C'est ainsi que près de 70 % de l'augmentation du nombre de logements sociaux financés entre 2001 et 2006 est due aux PLS. Les logements très sociaux (de type PLAI) ne correspondent, quant à eux, qu'à 8 % des logements financés. Le financement des logements locatifs sociaux présente donc un déséquilibre au détriment des ménages les plus défavorisés.

Programme quinquennal de rénovation urbaine

Le programme quinquennal de rénovation urbaine a été défini dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003. Les objectifs du programme concernent la constitution d'une offre nouvelle de 200 000 logements locatifs sociaux pour la période 2004-2008, la réhabilitation d'un nombre équivalent de logements dans les zones urbaines sensibles, et la démolition de 200 000 logements locatifs sociaux ou de copropriétés dégradées.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de logements vétustes détruits	6 500	7 584	8 086	9 160	-	-	-
Total de logements neufs construits	42 262	56 447	56 288	56 426	74 948	86 343	68 000
Nombre de logements réhabilités	123 248	88 102	75 737	80 398	58 443	91 663	75 220

Champ : zones urbaines sensibles (ZUS), opérations de renouvellement urbain (ORU), grands projets de la ville (GPV), soit les quartiers prioritaires de la politique de la ville, France métropolitaine.

Source : DGUHC

Commentaire :

Le nombre de logements démolis dans les quartiers concernés par la politique de la ville a augmenté de 13,3% en 2003 par rapport à 2002. L'État intervient dans ce cadre par le biais du prêt locatif à usage social – construction – démolition (PLUS – CD). A ces interventions spécifiques en faveur du logement social s'ajoutent des actions tendant à améliorer le cadre de vie général des habitants des quartiers : gestion urbaine de proximité qui permet l'amélioration de la qualité des services rendus aux locataires (prévention des dégradations, travaux légers, etc..), l'aide en faveur des copropriétés en difficulté, la résorption de l'habitat insalubre ou encore l'aménagement urbain.

La construction de logements sociaux neufs a sensiblement augmenté en 2005 par rapport à 2004 soit une hausse de 15,2% (86 343 en 2005 contre 74 948). Toutefois, 10 à 15% seulement des opérations de construction ont concerné des ZUS, alors que 30% du parc locatif social sont situés dans ces zones, ce qui témoigne d'une diminution de l'effort relatif de construction dans les ZUS. En application de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), d'autres zones (hors les ZUS) font l'objet de construction de logements sociaux neufs afin de poursuivre l'objectif de mixité sociale dans les communes. Pour encourager les actions de construction, l'État a prévu la mise en place de diverses catégories de prêts.

La réhabilitation des logements sociaux, construits pour durer entre 20 et 40 ans au maximum, constitue un élément essentiel du cadre de vie des habitants des quartiers défavorisés. Depuis 1998 (où le nombre de logements réhabilités était de 148 000), le nombre d'opérations de réhabilitations financées continue de baisser pour atteindre 63 705 en 2004, mais ce nombre remonte fortement en 2005 (112 000 logements réhabilités au 30/09/2005). L'intervention de l'État prend ici la forme d'une subvention versée aux organismes HLM : la prime à l'amélioration des logements locatifs et à occupation sociale (PALULOS), dont le taux peut être plus

important pour les interventions en ZUS, afin de tenir compte du surcoût des travaux lié au mauvais état général des bâtiments.

Le Pacte National pour le logement dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale

Le Pacte national pour le logement, présenté en septembre 2005 dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement (ENL), a pour objectif de mettre en place toute une série de mesures concrètes pour encourager la construction de logements.

Face à la crise du logement, les politiques menées ont permis de fixer pour 2006 un objectif de financement de 100 000 logements locatifs sociaux.

Parc de logements sociaux : nombre de logements sociaux existant au 31 décembre (en milliers de logements)

	Parc social au 31/12/2000	Parc social au 31/12/2001	Parc social au 31/12/2002	Parc social au 31/12/2003	Parc social au 31/12/2004	Parc social au 31/12/2005	Parc social au 31/12/2006
France métropolitaine	3 998 004	4 054 499	4 077 942	4 113 540	4 152 046	4 180 662	4 199 477
DOM	98 538	101 569	104 007	106 316	109 471	110 679	114 853
France entière	4 152 637	4 179 511	4 217 547	4 258 362	4 290 133	4 291 379	4 314 330

Source : DGUHC, Enquête « Parc locatif social » MTETM / SESP, EPLS.

Commentaire :

En 2006, le nombre de logements sociaux poursuit sa progression. Ainsi, le nombre de logements sociaux s'élève à environ 4 314 330, dont 4 199 477 en métropole et 114 853 dans les départements d'Outre-Mer.

Évolution de l'offre disponible de logements sociaux (en milliers de logements)

Année	Parc	Croissance du parc	Taux de mobilité	Offre due à mobilité	Offre totale
2000	3 678	36	12,1	445,0	481,0
2001	3 714	36	11,4	423,4	459,4
2002	3 769	55	10,9	410,8	465,8
2003	3 816	47	10,5	400,7	447,7
2004	3 856	34	10,2	392,7	426,7
2005	3 881	31	9,8	380,4	411,4
2006	3 929	48	9,8	385,0	433,0

Source : Union sociale pour l'habitat.

Commentaire :

Depuis plusieurs années, l'offre annuelle de logements locatifs sociaux disponibles diminuait car la croissance du parc ne compensait pas les effets de la baisse de la mobilité résidentielle. Entre 1999 et 2005, l'offre annuelle disponible est donc passée de près de 500 000 logements à un peu plus de 400 000. Paradoxalement, l'augmentation de la construction s'accompagnait d'une diminution de l'offre disponible. Bien que la mobilité résidentielle reste à un niveau historiquement bas (9,8 %), cette tendance s'inverse en 2006, sous l'effet de la croissance du parc (+ 48 000 logements).

Politique de lutte contre l'habitat indigne

La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine; c'est un concept politique et non juridique. Cette notion recouvre les logements, immeubles et locaux insalubres, locaux où le plomb est accessible (saturnisme), immeubles menaçant de ruine, hôtels meublés dangereux, habitats précaires, et dont la suppression ou la réhabilitation relève des pouvoirs de police administrative exercés par les maires et les préfets.

Lutte contre le saturnisme

La perception du saturnisme dépend de l'organisation de l'action en ce domaine. Or celle-ci a été lente à se mettre en place. Les dernières données disponibles concernent l'année 2004.

Lutte contre le saturnisme : nombre de logements ayant fait l'objet d'un diagnostic et de travaux

	2001	2002	2003	2004
Nombre de diagnostics	3 531	3 172	3 639	4 296
Diagnostics positifs	1846	1666	2628	3 342
concernant des logements	1 436	1 338	2055	2 893
concernant des parties communes d'immeubles	410	328	573	449
Nombre de travaux exécutés d'office	117	181	264	510
Nombre de travaux exécutés par le propriétaire	241	2 026	1 831	1 537
Nombre total de travaux exécutés	358	2 207	2 095	2 047

Source : DGUHC

Commentaire :

La loi du 29 juillet 1998 a mis en place un dispositif destiné à lutter contre le saturnisme. Ainsi, cette loi prévoit des mesures d'urgence en cas de saturnisme signalé par le corps médical, en cas d'accessibilité au plomb dans un immeuble d'habitation présentant un risque pour ses occupants ainsi que des mesures de prévention, notamment dans les contrats ou promesses de vente pour tout immeuble construit avant 1948.

Les remontées statistiques concernant le saturnisme ne sont fiables qu'à partir de l'année 2001 (les chiffres antérieurs ne sont pas cohérents avec ceux de l'année 2001).

3 639 diagnostics ont été réalisés en 2003 contre 3172 en 2002, soit une progression de 14,7%. Ces diagnostics ont été réalisés à la suite d'état des risques d'accessibilité au plomb (ERAP) au nombre de 74 115 transmis aux services déconcentrés de l'État en 2003 (68 départements étaient couverts par un arrêté préfectoral définissant une zone à risque d'exposition au plomb).

Le nombre total de travaux diminue légèrement (-5%) malgré l'augmentation notable des travaux d'office (+46%), du fait du léger tassement du nombre de travaux réalisés par les propriétaires eux-mêmes (-9,6%).

Lutte contre l'insalubrité

Les procédures de lutte contre l'insalubrité ont pour objet de vérifier que l'état des logements ne porte pas atteinte à la santé des occupants. A cet effet des mesures préfectorales ont été mises en œuvre. Ces mesures concernent notamment des interdictions d'occupation des lieux, des prescriptions et réalisations de travaux d'éradication de l'insalubrité incombant aux propriétaires. Les conséquences qui accompagnent ces mesures concernent la suspension des loyers, le relogement définitif des occupants à la charge des propriétaires.

Les dispositifs de lutte contre l'insalubrité sont organisés par le Code de la santé publique (CSP) et le code de la construction et de l'habitation (CCH). Ces dispositifs ont été réformés dans le cadre de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) et précisés ou complétés dans le cadre de l'ordonnance sur la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux du 15 décembre 2005.

Une enquête réalisée en 2005 portant sur l'activité de lutte contre l'habitat indigne depuis la mise en place de dispositifs a permis de connaître les premiers chiffres dans ce domaine.

639 arrêtés ont été pris en 2004 dans 65 départements ; avec une forte concentration sur 18 départements prenant plus de 9 arrêtés par an.

Le stock (très mal connu : son recensement n'est effectif que dans 30 départements et en projet dans 10 autres) s'élève à 5.580 arrêtés, concentrés sur 6 départements dont 6 en ont plus de 150.

L'utilisation par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah) de la grille d'insalubrité, mise au point par la DGS, permet de traiter l'insalubrité constatée de logements sans prise d'arrêté préfectoral d'insalubrité, en subventionnant la réalisation par les propriétaires des travaux prescrits ; ainsi, en 2004, 5 228 logements ont fait l'objet de travaux remédiant à cette insalubrité (avec ou sans arrêté préfectoral), dont 2 166 avec une réhabilitation complète du logement à cette occasion.

Le traitement de l'insalubrité irrémédiable est géré par l'outil : résorption de l'habitat insalubre (RHI). La RHI vise à protéger les occupants et à traiter les immeubles insalubres acquis sous déclaration d'utilité publique en produisant des logements locatifs sociaux. Les opérations de RHI sont subventionnées à 70% ou à 80% (voire à 100% dans le cas d'éradication de bidonville) par l'État (services déconcentrés : DDASS et DDE sous l'autorité du Préfet).

Si la production de logements sociaux compensant les démolitions a nettement progressé en 6 ans (de 10 % en 2001 à 68 % en 2006), la reconstitution de l'offre reste néanmoins à un niveau inférieur à celui des démolitions.

Traitement de l'insalubrité par la RHI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de logements insalubres irrémédiables démolis	156	44	443	477	849	520
Nombre de logements sociaux produits	16	44	153	191	490	355

Source : DGUHC

3. LE TABLEAU DE BORD POUR LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE BAISSÉ D'UN TIERS DE LA PAUVRETE SUR CINQ ANS

Rappel du processus d'élaboration du tableau de bord

Dans la lettre de mission adressée à Martin Hirsch en juillet 2007, le Président de la République et le Premier ministre ont affirmé leur souhait de fixer un objectif chiffré de baisse de la pauvreté. Cet engagement a été réaffirmé le 17 octobre, à l'occasion de la journée de lutte contre la misère. Il avait alors été annoncé que cet objectif serait suivi au travers d'un indicateur central, le taux de pauvreté ancré dans le temps, complété par d'autres indicateurs qui étaient à définir.

Le tableau de bord présenté ici répond à cette volonté de suivre au cours des cinq prochaines années l'évolution de la pauvreté. Il s'appuie sur les travaux du groupe « définition d'objectifs chiffrés de la pauvreté » animé par la Direction Générale de l'Action Sociale. Ce groupe s'est constitué suite à une demande du Comité Interministériel de lutte contre l'exclusion d'avril 2006, et était composé de représentants des différents services de l'Etat concernés (DGAS, DSS, DREES, DGUHC, DGTPE, DGEFP), de l'ONPES et de membres du CNLE. Au cours du dernier trimestre 2007², des réunions thématiques ont été organisées, comprenant une séquence d'auditions d'experts suivie d'un débat et d'une proposition d'objectifs prioritaires. La liste des thématiques traitées reprend les droits fondamentaux : pauvreté monétaire, emploi, logement, santé, exclusion financière, pauvreté des enfants et éducation. Une séance a été consacrée aux expériences européennes de fixation d'objectif et d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale.

Chaque indicateur du tableau de bord donne un éclairage complémentaire au taux de pauvreté ancré dans le temps. Il n'existe pas de mesure parfaite de l'évolution de la pauvreté, chaque indicateur présente des limites ou ne permet d'observer qu'une facette d'un phénomène multidimensionnel. D'où la nécessité de combiner différents indicateurs, y compris parce que les populations pauvres appréhendées à partir de différentes approches (monétaire, en conditions de vie, par rapport à l'appréciation subjective de cette notion) ne se recoupent que très peu³.

Le taux de pauvreté ancré dans le temps est un indicateur de pauvreté semi-absolu : en début de période, on fixe le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian (soit pour 2006, la dernière année connue, 880 euros). Au cours des cinq années qui suivent, on réévalue chaque année ce seuil, pour tenir compte de l'inflation. On comptabilise chaque année le nombre de personnes en dessous du seuil. Ce nombre, égal à près de 8 millions en 2006, doit être de 5 millions 5 ans après.

² Au cours du premier semestre 2007, un premier groupe de travail, animé par la DREES et associant l'ONPES, a rédigé une note sur les indicateurs de suivi de la pauvreté qui a été mobilisée dans les travaux du groupe « définition d'objectifs chiffrés de la pauvreté ».

³ Dans un article paru dans économie et statistique de 2005, Madior Fall et Daniel Verger montrent que 22% des ménages sont pauvres selon au moins une des trois définitions utilisées dans l'article : monétaire relative, par conditions de vie et subjective, mais seulement 1,1% sont pauvres au regard des trois critères en même temps, 4,8% sont pauvres au regard d'au moins 2.

Le taux de pauvreté ancré dans le temps a été retenu comme indicateur central essentiellement pour trois raisons :

1. C'est un indicateur adapté à l'objectif recherché : on cherche à mesurer sur une période de 5 ans l'impact d'une politique globale de lutte contre la pauvreté. Il faut donc identifier un indicateur d'évaluation de politique publique et non un indicateur visant à observer et caractériser un phénomène social. C'est pourquoi nous avons privilégié une mesure absolue de l'évolution de la pauvreté et non une mesure relative. La mesure relative est surtout une mesure d'inégalités, dont les évolutions dépendent de nombreux facteurs, et pas seulement de l'action menée envers les plus pauvres. De plus l'évolution du taux de pauvreté ancré dans le temps traduit plus directement le sentiment des personnes qui voient leur niveau de vie fluctuer en fonction du coût de la vie.
2. C'est un indicateur reconnu : le taux de pauvreté ancré dans le temps fait partie des indicateurs « conventionnels » de suivi de la pauvreté, que l'INSEE publie régulièrement. Il fait partie des 13 indicateurs de cohésion sociale retenus en 2006 par le Comité de protection sociale et qui sont suivis par l'ensemble des pays européens. L'ONPES ne l'a pas retenu parmi les 11 indicateurs centraux de suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale mais un passage de son rapport 2005-2006 décrit l'évolution de cet indicateur.
3. La cible fixée est ambitieuse tout en restant atteignable : la cible à atteindre, une baisse d'un tiers du taux de pauvreté ancré dans le temps en 5 ans, doit apparaître suffisamment ambitieuse pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et inciter l'Etat à promouvoir des politiques spécifiques. Elle doit toutefois être réaliste pour rester mobilisatrice.

Dans les périodes de forte croissance des années 90, le taux de pauvreté ancré dans le temps sur cinq ans a déjà baissé dans des proportions équivalentes voire supérieures à celle attendue. La cible est donc atteignable. Mais sur les périodes les plus récentes, le taux de pauvreté ancré dans le temps a connu des évolutions nettement moins favorables. Ainsi, sur les cinq dernières années connues, 2000-2005, le taux a encore baissé de 22%, en particulier en raison d'un contexte économique encore favorable en début de période. Mais de 2002 à 2005, le taux de pauvreté ancré dans le temps a presque stagné, laissant présager pour 2002-2007 une faible baisse du taux de pauvreté ancré dans le temps.

L'objectif affiché de baisse d'un tiers nécessite la mise en place d'une politique spécifique en direction des plus pauvres et ne sera pas atteint seulement grâce à la croissance économique.

Les limites de cet indicateur central peuvent être compensées avec les indicateurs complémentaires. Ces indicateurs complémentaires illustrent onze sous-objectifs qui déclinent l'objectif général de lutte contre la pauvreté. Chaque indicateur principal⁴ sera, dans la mesure du possible, rapporté à une cible à atteindre. Cette cible ne peut être la même pour tous les indicateurs. Il est nécessaire de la fixer en fonction des évolutions du passé et des politiques qui doivent être mises en œuvre.

1. L'indicateur ancré dans les temps est une mesure monétaire de la pauvreté. Cette approche est forcément restrictive, la pauvreté ne se limitant pas à une faiblesse de revenus. Pour prendre en compte l'aspect multidimensionnel de la pauvreté, cet indicateur doit être complété par une série d'indicateurs thématiques, qui permettent de mesurer les progrès dans chacun des domaines de la vie quotidienne (emploi, logement, santé, éducation/formation). Dans chaque domaine, un indicateur mesure l'accès aux droits fondamentaux. Certains de ces indicateurs ont un caractère préventif, pour éviter la reproduction

⁴ Le tableau de bord compte 18 indicateurs principaux, indiqués en gras sur le tableau de bord et 20 indicateurs complémentaires

de la pauvreté (comme les indicateurs portant sur l'éducation), ou l'aggravation de la pauvreté pour certaines catégories de pauvres (comme les indicateurs portant sur le taux d'emploi des plus de 50 ans).

2. L'indicateur central, même complété par des indicateurs thématiques, ne permet pas d'appréhender la question du cumul des difficultés, qui entraîne bien souvent la persistance dans la pauvreté. Pour mesurer ces phénomènes, deux indicateurs complémentaires peuvent être associés : le taux de difficultés de conditions de vie (score calculé sur une série de privations) et le taux de persistance de la pauvreté.
3. La baisse du nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté doit profiter à tous, y compris aux plus démunis. C'est pourquoi il est nécessaire de suivre également des taux de pauvreté avec des seuils plus bas (calculé à 40% et 50% du revenu médian) et l'intensité de la pauvreté (écart entre le revenu médian des ménages pauvres et le seuil de pauvreté à 60% de la médiane).
4. Pour garantir que l'objectif de baisse de la pauvreté ne sera pas atteint au détriment de la cohésion sociale, il convient d'ajouter un indicateur d'inégalités, permettant de s'assurer que la baisse de la pauvreté n'est pas associée à une augmentation des inégalités. On peut par exemple suivre le taux de pauvreté relatif. Par ailleurs, le taux de pauvreté relatif étant un indicateur souvent mis en avant jusqu'à présent, il est important de continuer à le suivre et de vérifier qu'il s'améliore également.
5. Enfin, la mesure monétaire de la pauvreté s'appuie sur l'estimation d'un niveau de vie (ressources du ménage rapportées au nombre d'unités de consommation) qui peut être assez éloigné de la notion de reste à vivre, une fois les charges fixes payées, qui traduit mieux le quotidien des personnes concernées. Cet écart s'explique essentiellement à cause des différences importantes des charges de logement selon le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire du secteur privé, locataire du secteur public, hébergé par des proches) et le lieu d'habitation (région parisienne, grande ville de province, autre zone). Cette notion de reste à vivre peut être approchée par la part des dépenses préengagées dans le revenu courant des ménages.

Le tableau de bord privilégie des indicateurs renseignés à partir de sources issues de la statistique publique. Ce choix a une limite forte, surtout dans une logique d'évaluation de l'action publique : le décalage temporel est parfois important avant de disposer des informations. D'autre part, les enquêtes qui alimentent une partie de ces indicateurs prennent mal en compte certaines catégories de ménages, comme les sans domiciles.

L'ONPES mène actuellement une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une méthode d'observation qui s'appuie sur la connaissance des situations de pauvreté des acteurs de l'insertion. Il s'agit de concevoir un outil de veille sur les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, qui pourrait s'apparenter au dispositif sentinelle dans le domaine sanitaire ou aux enquêtes de conjoncture dans le domaine économique. Les remontées d'information issues de cet outil de veille seront complémentaires au tableau de bord décrit ici.

Le nombre d'indicateurs présenté dans le tableau de bord a délibérément été limité à une trentaine, pour donner une vision synthétique de l'évolution de la pauvreté. Dans les domaines de la santé et du logement, ce tableau de bord général devra être complété par des tableaux thématiques, intégrant une liste plus détaillée d'indicateurs, permettant d'appréhender toutes les facettes du phénomène.

L'engagement gouvernemental du 17 octobre 2007 prévoit également de prendre en compte systématiquement l'impact des réformes en cours sur l'objectif de lutte contre la pauvreté. Un modèle de simulation est actuellement en cours de construction par la DGTPE et la DREES, avec la collaboration de l'INSEE, la DARES, la DGAS, la DGEFP et la direction du budget. Ce modèle permettra de mesurer l'impact sur une partie des

indicateurs retenus dans le tableau de bord (pauvreté ancrée dans le temps, pauvreté relative, intensité de la pauvreté, part de travailleurs pauvres) des réformes envisagées.

Récapitulatif des indicateurs du tableau de bord

Objectif	Intitulé de l'indicateur	Dernière valeur connue	Dernière tendance d'évolution connue
Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps avec un seuil initial à 60% du revenu médian - taux de pauvreté au seuil de 60% <ul style="list-style-type: none"> - au seuil de 50 % - au seuil de 40 % - intensité de la pauvreté <ul style="list-style-type: none"> - taux de persistance de la pauvreté - part des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du 1^{er} quintile 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 13,2% - 2006 : 13,2% - 2006 : 7,1% - 2006 : 3,1% - 2006 : 18,2% - 2000 : 9% - 2006 : 73,8% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : -22% 2002-2005 : -4% - 2000-2005 : - 3% - 2002-2005 : stable - 2000-2005 : stable - 2002-2005 : +7% - 2000-2005 : stable - 2002-2005 : +14% - 2000-2005 : -6% - 2002-2005 : +12% - 1997-2000 : stable - 2001-2006 : +42%
Lutter contre le cumul des difficultés	- taux de difficultés de conditions de vie	- 2006 : 12,7%	- 2001-2006 : -19%
Lutter contre la pauvreté des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps des moins de 18 ans - taux de pauvreté des moins de 18 ans au seuil de 60% <ul style="list-style-type: none"> - écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées selon les catégories sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 17,7% - 2006 : 17,7% - 2004 : + 4 pts 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : -24% - 2002-2005 : - 2% - 2000-2005 : - 5% - 2002-2005 : + 3% -(nouvel indicateur)
Lutter contre la pauvreté des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps des 18-25 ans - taux de pauvreté des 18-25 ans au seuil de 60% du revenu médian 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 21,0% - 2006 : 21,0% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : -22% - 2002-2005 : +4% - 2000-2005 : -3% - 2002-2005 : +9%
Lutter contre la pauvreté des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté ancré dans le temps des 65 ans et plus - taux de pauvreté des 65 ans et plus au seuil de 60% du revenu médian <ul style="list-style-type: none"> - taux de pauvreté des femmes de 75 ans et plus au seuil de 60% du revenu médian 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 10,0% - 2006 : 10,0% - 2006 : 13,6% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2005 : - 39% - 2002-2005 : - 19% - 2000-2005 : - 14% - 2002-2005 : - 11% - 2000-2005 : -7% - 2002-2005 : -6%
Lutter contre la pauvreté en emploi	<ul style="list-style-type: none"> - taux de travailleurs pauvres <ul style="list-style-type: none"> - part des personnes en sous-emploi dans l'emploi - nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - 2005 : 6,4% - 2007 : 5,5 % - 2006 : 42,7 	<ul style="list-style-type: none"> - 2003-2005 : +21% - 2006-2007 : +3,8 % - 2001-2006 : -2%
Favoriser l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé <ul style="list-style-type: none"> - taux d'emploi standardisé des 55-59 ans - taux d'emploi standardisé des 60-64 ans - part de jeunes en emploi ou en formation - taux d'activité des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 10,1% - 2007 : 59,2% - 2007 : 17,9% - 2006 : 85,5% - 2006 : 64,9% 	<ul style="list-style-type: none"> - 2003-2006 : en légère progression - 2003-2007 : + 5% -2003-2007 : + 12% - 2003-2006 : - 1% - 2001-2006 : +2%

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement	<ul style="list-style-type: none"> - part de personnes relogées parmi personnes désignées prioritaires et urgentes par les commissions de médiation DALO - part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas revenus - taux d'effort des bénéficiaires de l'APL sous le seuil de bas revenu - reste à vivre pour les personnes sous plafond de ressources du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) 	<p>en attente chiffres DGUHC</p> <ul style="list-style-type: none"> - 47,3% - en attente chiffres cnaf - en attente chiffres DGUHC 	<ul style="list-style-type: none"> - (nouvel indicateur) - 1996-2002 : -1,0% - en attente chiffres cnaf - (nouvel indicateur)
Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études - écart du taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études selon les catégories sociales - part d'élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base - part des jeunes en difficulté de lecture - indicateur d'accès à la formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 13,1% - 2006 : + 13 points - 2007 : 88,5% - 2006 : 11,7% en cours de construction 	<ul style="list-style-type: none"> - 2001-2006 : -3% - 2003-2006 : +8% - (nouvel indicateur) - 2004-2006 : +6%
Favoriser l'égalité d'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - écart du taux de renoncement aux soins pour des raisons financières des bénéficiaires de CMU-C et des bénéficiaires de complémentaire santé - taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes complémentaires - part de bénéficiaires de la CMU parmi les bilans de santé gratuits 	<ul style="list-style-type: none"> - 2004 : + 6 points - 2004 : 3,5% - en cours de construction 	<ul style="list-style-type: none"> - 2000-2004 : -50% - nouvel indicateur
Lutter contre l'exclusion bancaire	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de ménages surendettés - part des redépôts - Taux de bancarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 157 950 - 2007 : 38% - en attente chiffres 	<ul style="list-style-type: none"> - 2002-2006 : +33% - 2001-2007 : +25%

***Lecture** : Les indicateurs sont classés en onze catégories qui renvoient aux objectifs recherchés. Les indicateurs principaux apparaissent en caractère gras ; les autres sont des indicateurs complémentaires. Ils sont assortis des derniers chiffres connus (en effectif ou en taux) et des tendances récentes d'évolution.*

4. LES ONZE INDICATEURS CENTRAUX RETENUS PAR L'ONPES

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a retenu onze indicateurs « centraux » de la pauvreté et de l'exclusion (cf. rapport 2007-2008 de l'ONPES).

En %

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pauvreté											
Taux de pauvreté : part des individus vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 60 % de la médiane	13,5	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4	12,2/ 12,0*	12,0	11,7	12,1/ 13,1*	13,2
Part des individus vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 50 % de la médiane	7,2	6,9	6,7	6,4	6,5	6,1	6/5,9*	6,3	6,2	6,3/ 7,1*	7,1
Intensité de la pauvreté (écart entre le revenu moyen des ménages pauvres et le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane)	18,3	17,3	17,2	17,2	17,1	16,5	16,2/ 16,3*	17,7	18,0	18,2/ 18,6*	18,2
Taux de pauvreté de la population en emploi : part des individus en emploi vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 60 % de la médiane	7	7	7	7	7	8		5,3*	6,1	6,4	
Taux de difficultés de conditions de vie		13,1	12,0	11,9	12,1	11,6	11,9	11,4	10,6/ 14,7*	13,3	12,7
Minima sociaux											
Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (Rmi, Aah, Api, Ass)	5,2	1,9	2,6	1,8	-3,4	-1,6	0,7	3,2	4,9	4,6	0,5
Persistance dans le Rmi (présence supérieure à 3 ans)	37,5	39,4	40,7	43,2	47,2	48,9	48,7	47,0	44,9	44,5	46,1
Non-accès aux droits fondamentaux											
Taux de renoncement aux soins pour des raisons financières	17,0	14,0	14,0		15,7		11,2		13,0		
Taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études	15,2	14,1	14,9	14,7	13,3	13,5	13,4	12,7	13,4	12,6	13,1
Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (Rac et Ass)	44,7	46,4	46,2	46,2	44,3	39,9	36,5	36,1	37,7	40,5	40,3
Part des demandes de logement social non satisfaites après un an	35,3						33,6				45,8**
Inégalités de revenus											
Rapport interdéciles	3,35	3,34	3,26	3,23	3,27	3,23	3,2/ 3,2	3,17	3,14	3,15	

							3,21*				
--	--	--	--	--	--	--	-------	--	--	--	--

Champ : France métropolitaine

(*) : Nouvelle valeur en raison d'une rupture de série

(**) : Rupture de série en 2006 ; données non comparables à 2002.

ANNEXE II - Données statistiques en matière de retraite

C. I - au titre de l'objectif (g) - des pensions adéquates

Tableau n° 1 : Taux de pauvreté des individus selon l'âge et le sexe (seuil à 60% du niveau de vie médian)

En %	Seuil à 50%			Seuil à 60%		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Indicateur primaire						
0-64 ans	7,5	8,1	7,8	13,2	14,5	13,8
65 ans et plus	2,6	4,2	3,5	8,4	11,2	10,0
Indicateur secondaire						
0-59 ans	7,7	8,3	8,0	13,5	14,8	14,2
60 ans et plus	2,9	4,3	3,7	8,3	10,7	9,7
0-74 ans	7,1	7,6	7,3	12,8	13,9	13,3
75 ans et plus	2,5	5,5	4,4	9,3	13,6	11,9

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau 2 : Niveau de vie relatif des individus selon la classe d'âge et le sexe (rapport des niveaux de vie médian)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Indicateur primaire			
65 ans et plus/0-64 ans	1,00	0,96	0,98
Indicateur secondaire			
60 ans et plus/0-59 ans	1,04	0,99	1,01

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau n° 3 - Pension médiane nette des 65-74 ans rapportée au revenu d'activité médian net des 50-59 ans excluant les autres transferts que les pensions, selon le genre

Total	Hommes	Femmes
58%	61%	53%

Source : SILC (2006), Eurostat.

Tableau n° 4 : Taux de remplacement théoriques nets et bruts d'un travailleur salarié masculin avec une carrière de 40 ans à temps plein au salaire moyen et prenant sa retraite à 65 ans

2004		2046	
Brut	Net	Brut	Net
66,2	79,7	50,2	62,2

Source : Sous-groupe indicateurs du Comité de la Protection Sociale, calculs OCDE

Tableau n° 5 : Données de contexte des calculs de taux de remplacement théoriques

Âge de première liquidation des pensions du régime de base (*)	M	59,8
	F	61,5
	Total	60,6
Âge effectif de retrait du marché du travail	M	58,7
	F	59,1
	Total	58,9
Durée moyenne des cotisations (en trimestres) (*)	M	160
	F	127
	Total	143
Taux de couverture du premier pilier (en % de la population active)		100,00%
Membre actif d'un plan de pension d'entreprise (en % de la population active)	M	-
	F	-
	Total	-
Flux de pensionnés percevant un plan d'entreprise (en % du flux annuel de retraités)	M	-
	F	-
	Total	-
Pension moyenne rapportée au salaire moyen (en %)		75% en 2005 (toutes retraites : droits directs et dérivés)
Ensemble des cotisations du premier pilier (en % des revenus individuels du secteur privé)		Montants variables en fonction du statut du travailleur (cadre ou non-cadre) et du niveau de salaire : Entre 23,8% pour un salarié non-cadre dans la tranche de salaire qui va de 1 à 3 plafonds de sécurité sociale et 26,4% pour un salarié cadre sous le plafond de la sécurité sociale
Ensemble des cotisations des plans de pension d'entreprise (en % des revenus individuels du secteur privé)		-
Hypothèses		
Type de second pilier éventuellement inclus dans les calculs (Prestations définies, cotisations définies)		-
Taux de croissance du Pib	2005-2030	2%
	2031-2050	1,60%
Taux de croissance moyen des salaires et de la productivité	2005-2030	1,60%
	2031-2050	1,70%

* Données au 31 décembre 2004, sur le champ des retraités résidents en France

Tableau 6 : Inégalité relative de niveau de vie selon l'âge et le sexe (rapport des ratios interquantiles)

	Hommes	Femmes	Ensemble
0-74 ans	4,3	4,3	4,3
0-64 ans	4,3	4,4	4,3
0-59 ans	4,2	4,3	4,3
60 ans et plus	4,6	4,2	4,4
65 ans et plus	4,5	4,0	4,3
75 ans et plus	4,4	3,9	4,1

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau 7 : Intensité de la pauvreté pour les personnes âgées

En %	Intensité de la pauvreté
0-64 ans	19,6
65 ans et plus	11,9

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau 8 : Taux de pauvreté des personnes dont le statut principal d'activité est "retraité" selon le genre

Hommes	Femmes	Ensemble
8,3	10,7	9,6

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau 9 : Taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus (60 ans et plus) et pour des groupes d'âge complémentaires (les 75 ans et plus) selon le statut d'occupation du ménage

En %	60 ans et plus	65 ans et plus	75 ans et plus
Propriétaire	7,8	8,5	10,8
Locataire	14,4	12,9	11,2
Hébergé gratuitement	23,4	25,2	29,9

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau 10 : Taux de pauvreté des individus selon l'âge et pour différents seuils

En %	Seuil à 50%	Seuil à 60%	Seuil à 70%
60 ans et plus	3,7	9,7	18,0
65 ans et plus	3,5	10,0	18,9
75 ans et plus	4,4	11,9	21,6

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau 11 : Décomposition de l'ensemble des ressources des personnes âgées par sources de revenus selon le quintile de revenus et l'âge

âge de la personne de référence	quintile de revenu déclaré	pensions	transferts sociaux	revenus du travail	autres sources
60 ans et plus	Q1	9 250	1 438	313	577
	Q2	16 002	378	665	1 009
	Q3	21 359	281	2 183	2 190
	Q4	27 591	261	5 516	3 576
	Q5	37 151	169	20 663	14 324
65 ans et plus	Q1	9 700	1 274	119	467
	Q2	16 479	314	254	925
	Q3	22 550	230	1 145	1 972
	Q4	29 690	224	3 252	3 563
	Q5	43 482	110	13 863	14 466
75 ans et plus	Q1	9 805	1 032	50	507
	Q2	16 397	297	160	1 053
	Q3	22 255	177	847	2 523
	Q4	30 000	207	2 537	3 949
	Q5	43 688	53	5 184	14 856

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

D.

E.

F. II - Au titre de l'objectif (h) – Viabilité des pensions

Tableau n° 12 : Dépenses de pension publique en part de PIB

En % du PIB	1995	2000	2003
Indicateur primaire			
Dépenses de pension	13,4	13,0	13,0
Indicateur secondaire			
Dépenses de protection sociale	30,3	29,5	30,9

Source : SESPROS, Eurostat. D'après les définitions harmonisées du sous-groupe « Indicateurs » du Comité de la protection sociale.

Tableau n° 13 : Taux d'emploi pour différents groupes d'âge complémentaires (total, hommes et femmes)

En %

55-59 ans	2002	2003	2004	2005
Ensemble	53,7	54,2	54,1	53,9
Hommes	59,2	60,2	59,5	58
Femmes	48,1	48,3	48,8	50,1
60-64 ans				
Ensemble	12,6	13,2	13,6	13,5
Hommes	13,5	14,5	14,7	14,5
Femmes	11,9	12	12,5	12,5
55-64 ans				
Ensemble	35,5	36,8	37,3	37,8
Hommes	39,2	41	41,1	40,7
Femmes	31,8	32,8	33,7	35,1

Concept : emploi au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête
pondérations 2004, de 2002 à 2004 ; pondérations 2005 en 2005

Source : Insee, Enquête emploi en continu, résultats publiés dans le Cinquième rapport du COR « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », novembre 2007.

Tableau n° 13bis : Taux d'emploi pour différents groupes d'âge complémentaires (total, hommes et femmes) en moyenne non pondérée* (taux d'emploi « sous-jacent »)

En %

55-59 ans	2002	2003	2004	2005
Ensemble	52,1	52,3	52,6	53,5
Hommes	57,5	58,1	57,5	57,4
Femmes	46,7	46,6	47,8	49,7
60-64 ans				
Ensemble	12,7	13,2	13,1	12,9
Hommes	13,5	14,5	14,3	13,8
Femmes	12	11,9	12	12
55-64 ans				
Ensemble	32,4	32,7	32,9	33,2
Hommes	35,5	36,3	35,9	35,6
Femmes	29,3	29,2	29,9	30,9

Concept : emploi au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête

(*) : Moyenne non pondérée des taux d'emploi de chaque âge (chaque âge a le même poids quelque soient ses effectifs). Cet indicateur permet d'éliminer l'effet de déformation de la structure par âge des 55-64 ans.

Source : Insee, Enquête emploi en continu, résultats publiés dans le Cinquième rapport du COR « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », novembre 2007.

Tableau n° 14 : Dépenses des retraites publiques et besoin de financement en points de PIB

En % du PIB	2006	2020	2050
Masse des cotisations	12,9	13,0	13,0
Dépenses de retraite en part de PIB	13,1	14,1	14,7
Besoin de financement en part de PIB	-0,2	-1,0	-1,7

Source : Maquette COR, 2007 résultats publiés dans le Cinquième rapport du COR « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », novembre 2007.

Tableau n° 15 : Besoin de financement en points de PIB selon les variantes sur le chômage et la productivité

En %	2006	2015	2020	2030	2050
Scénario de base					
Taux de chômage : 4,5% à partir de 2015 et productivité du travail : +1,8% par an	-0,2	-0,7	-1,0	-1,6	-1,7
Chômage plus élevé					
Taux de chômage : 7% à partir de 2015	-0,2	-1,1	-1,4	-2,0	-2,0
Productivité plus basse					
Productivité du travail : +1,5% par an	-0,2	-0,9	-1,4	-2,4	-2,8

Source : Maquette COR, résultats publiés dans le Cinquième rapport du COR « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », novembre 2007

Tableau n° 16 : Évolution du ratio de dépendance (rapport entre les inactifs de 60 ans et 65 ans et plus et les actifs âgés respectivement de 20-59 ans et de 20-64 ans)

	2000	2035	2050
60 ans et plus / 20-59 ans	0,38	0,65	0,69
65 ans et plus / 20-64 ans	0,27	0,46	0,50

Source : INSEE, résultats publiés dans le Cinquième rapport du COR « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », novembre 2007

Tableau n° 17 : Espérances de vie à la naissance par sexe (actuelles et projetées pour 2000 et 2050)*

Nombre d'années à la naissance	2000	2050
Hommes	75,3	83,8
Femmes	82,8	89
Ecart Femmes/Hommes	+7,5	+5,2

(*) : Scénario de base.

Source : INSEE, résultats publiés dans le Cinquième rapport du COR « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », novembre 2007

Tableau n° 18 : « Ratio de dépendance du système de pension » : ratio entre retraités et cotisants (courant et projeté d'ici 2050)*

2006	2020	2050
0,55	0,66	0,83

(*) : Scénario de base.

Source : D'après résultats publiés dans le Cinquième rapport du COR « Retraites : 20 fiches d'actualisation pour le rendez-vous de 2008 », novembre 2007

G. III - au titre de l'objectif (i) – des pensions modernisées

Tableau 19 : Écarts de taux de pauvreté selon le genre des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules et pour des groupes d'âge complémentaires

	taux de pauvreté des hommes - taux de pauvreté des femmes
65 ans et plus	-4,0
60 ans et plus	-3,5
75 ans et plus	-5,9
0-64 ans	-1,1
0-59 ans	-1,3

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau 20 : Ecarts de niveau de vie relatif selon le genre des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules

	Hommes	Femmes	Ensemble
Indicateur primaire			
65 ans et plus/0-64 ans	1,03	0,92	0,96
Indicateur secondaire			
60 ans et plus/0-59 ans	1,02	0,94	0,97
75 ans et plus/0-74 ans	1,06	0,92	0,95

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Tableau n° 21 : Ecart de taux de remplacement agrégé selon le genre

Total	Hommes	Femmes	Ecart Femmes/Hommes
58%	61%	53%	-8%

Source : SILC, Eurostat, 2006

**ANNEXE III - Données statistiques en matière de santé
et de soins de longue durée**

I – Indicateurs d'accès aux soins

• **Indicateurs primaires**

Pourcentage de personnes ayant dû renoncer à des soins médicaux

	2004	2005	2006
Personnes ayant dû renoncer aux soins pour des raisons financières	4,7 %	3,8 %	3,7 %

Source : EU SILC 2006

Pourcentage de personnes déclarant avoir renoncé aux soins médicaux pour des raisons d'accès (délais d'attente, distance d'accès, raisons financières)

2004	2005	2006	Nombre consultations de médecins par habitant (2005)
1,8 %	1,7 %	1,5 %	6,6 %

Source : Eurostat, EU Silc 2006, OCDE, 2007

Pourcentage de personnes déclarant avoir renoncé aux soins dentaires pour des raisons d'accès (délais d'attente, distance d'accès, raisons financières)

2004	2005	2006	Nombre consultations de dentistes par habitant (2005)
4,1 %	3,8 %	3,4 %	1,7 %

Source : Eurostat, EU Silc 2006, OCDE, 2007

Pourcentage de personnes ayant dû renoncer aux soins pour des raisons d'accès (délais d'attente, distance d'accès, raisons financières) par quintiles de revenu (en %)

	1 ^{er} quintile 2006	2 ^{ème} quintile 2006	3 ^{ème} quintile 2006	4 ^{ème} quintile 2006	5 ^{ème} quintile 2006
Soins médicaux	4,3	1,4	1,2	0,3	0,6
Soins dentaires	6,6	4,3	3,4	1,7	0,9

Source : Eurostat, EU Silc 2006

Proportion de personnes couvertes par une assurance maladie publique : 99,9% (2006)

Proportion de personnes couvertes par une assurance maladie complémentaire : 87,2% (2005)

Espérance de vie (en années)

	Femmes	Hommes
à la naissance (2006)	84,4	77,3
à 65 ans (2002):	21,4	17,1

Source : Eurostat.

Espérance de vie des hommes et des femmes à 35 ans, par période et catégorie sociale (en années)

	Hommes			Femmes		
	1976-1984	1983-1991	1991-1999	1976-1984	1983-1991	1991-1999
Cadres et professions intellectuelles supérieures	41,5	43,5	46	47,5	49,5	50
Professions intermédiaires	40,5	41,5	43	46,5	48	49,5
Agriculteurs	40,5	41,5	43,5	45,5	47	48,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	39,5	41	43	46	47,5	49
Employés	37	38,5	40	45,5	47,5	48,5
Ouvriers	35,5	37,5	39	44,5	46,5	47
Inactifs non retraité	27,5	27,5	28,5	44,5	45,5	47
Ensemble	38	39	41	45	46,5	48

Source : Insee, échantillon démographique permanent et état civil

- **Indicateurs secondaires**

Limitations auto-perçues dans la vie quotidienne (en %)

	Femmes	Hommes
Limitations dans la vie quotidienne	14,6 %	12,5 %
Incapacités physiques et/ou sensorielles	22,4 %	19,6 %

Source : Insee, enquête « Santé », 2002-2003.

État de santé auto-perçu (en %)

	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais/ Très mauvais
Femmes				
Hommes	28,2 %	48,5 %	19,5 %	3,8 %
18-29 ans	21,5 %	49,0 %	24,7 %	4,8 %
30-44 ans	45 %	46 %	8 %	1 %
45-59 ans	32 %	52 %	14 %	2 %
60-74 ans	19 %	52 %	24 %	4 %
75 ans et plus	9 %	49 %	35 %	8 %
Ensemble	6 %	35 %	47 %	12 %
	24,7 %	48,8 %	22,2 %	4,3 %

Source : Insee, enquête « Santé », 2002-2003.

Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)

	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux de mortalité infantile	10,0	8,3	7,3	4,9	4,4	4,5	4,1	4,0	3,9	3,6

Source : Insee, bilan démographique, OCDE.

II- Indicateurs de qualité des soins

- **Indicateurs primaires et secondaires**

Couverture vaccinale des enfants (en %)

Proportion d'enfants de moins de 2 ans vaccinés en 2004 contre :	
- la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite	98,0 %
- la coqueluche	98 %
- la rougeole, la rubéole, les oreillons	87,1 %
- la tuberculose	84,1 %

Source : Drees, certificats de santé du 24^{ème} mois (couverture vaccinale des enfants), OCDE (HCQP) ;

Couverture vaccinale des personnes âgées

Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe (2005)	68 %
---	------

Source : OCDE (couverture vaccinale des personnes âgées).

Dépistage du cancer du col de l'utérus (%)

	25-34	35-44	45-54	55-65	total
Tranches d'âge	58,0	66,5	59,1	48,7	58,7

Source : CNAMTS, Epib, Femmes âgées de 25 à 65 ans, assurées sociales à la CNAMTS, France métropolitaine

Dépistage du cancer du sein par tranches d'âge (%)

	2002-2003	2005
40-49	ND	52
50-54	76,1	73 (50-59)
55-59	77,6	
60-64	72,6	75 (60-69)
65-69	63,7	
70-74	52,1	58
50-74	69,4	72

Source : Enquête décennale santé Insee (2002-2003) et Baromètre Cancer, INPES (2005)

L'enquête Insee est une enquête par entretiens en face à face

Baromètre cancer : enquête par entretiens téléphoniques

Survie relative à 5 ans par type de cancer (%)

Survie relative en %	Période diagnostic 1987-1991	Période diagnostic 1987-1991	Période diagnostic 1995-1997	Période diagnostic 1995-1997	% d'évaluation annuel 1989-1997
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Colon-rectum	53	55	55	58	+1%
Sein		82		85	+4%
Col utérin		71		69	NS

Source : Réseau Francim et Hospices civils de Lyon

III – Soutenabilité à long terme du système : dépenses et efficience

- **Indicateurs primaires**

Dépenses de santé

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépense nationale de santé (en % du PIB)	8,4%	9,6%	9,7%	10,0%	10,9%	11,0%	11,1%
- dont <i>dépense publique de santé</i>	6,4%	7,5%	7,6%	7,9%	8,6%	8,7%	8,9%
Dépense de santé par habitant (en US\$ en parité de pouvoir d'achat)	1499	2487	2649	2795	3011	3191	3374

Source : Ocdé, Health Data 2007

Dépenses de soins de longue durée en % du PIB

2002	2003	2004	2005	2006
------	------	------	------	------

1,3%	1,4%	1,5%	1,5%	1,5%
------	------	------	------	------

Source : OCDE, SHA

Taux de sortie d'hôpital pour 100000 habitants en 2005 :
2,68 pour 100000 (y compris sorties le jour même) Source : OCDE

Fréquences (%) de la surcharge pondérale en population adulte

Années de recueil	Surpoids Hommes	Obésité Hommes	Surpoids Femmes	Obésité Femmes
1997	35,3	8,4	22,3	7,9
2000	36,7	9,8	22,7	9,5
2003	37,4	11,4	23,7	11,3
2006	35,6	11,8	23,3	13,0

Source : Enquête Ob Epi, Sofres-Institut Roche-Inserm

Fréquences (%) de l'obésité en population adulte selon la classe d'âge, données déclarées (2006)

	Hommes	Femmes
15-24 ans	2,1	3,8
25-34 ans	7,6	9,8
35-44 ans	11,5	14,7
45-54 ans	14,8	14,9
55-64 ans	18,7	17,9
65 ans et plus	17,1	16,0

Source : Enquête ObEpi, Institut Roche-Inserm, 2006

• Indicateurs secondaires

Médicaments génériques

- Part de marché en % : 10,1%
- Taux de croissance 2007 : 16,7%

Limitations auto-perçues dans la vie quotidienne, par groupes d'âge(en %)

	18-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	Ensemble
Limitations dans la vie quotidienne	4,5 %	8,1 %	14,8 %	20,6 %	34,7 %	13,6 %
Incapacités physiques et/ou sensorielles	4,0 %	9,7 %	20,7 %	35,7 %	64,8 %	20,8 %

Source : Insee, enquête « Santé », 2002-2003.

Durée moyenne de séjour à l'hôpital (en 2005, source OCDE) : 5,4 jours

Proportions de fumeurs réguliers de tabac, suivant l'âge et le sexe (%)

	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-75 ans
Hommes	38	40	35	31	20	10
Femmes	33	30	31	22	10	6

Source : Baromètre santé 2005, INPES, exploitation OFDT

Consommation moyenne d'alcool (litres)

2000	2001	2002	2003	2004	2005
14	14,2	13,9	13,4	13	12,7

Source : INSEE, Champ adultes de 15 ans ou plus. (1) en litres d'alcool par personne.

Indicateurs de contexte

Offre de soins (pour 1000 habitants)

	2005
<i>Lits d'hospitalisation aiguë (2005)</i>	3,7
<i>Médecins en activité (2005)</i>	3,4
<i>Infirmières (2005)</i>	7,7

Source : Ocde, Éco-Santé.

Dépenses publiques et privées en % de la dépense totale de santé (2005)

Part des dépenses publiques	80%
Part des dépenses privées	20%
<i>Dont part des ménages</i>	dont 7%

Source : OCDE

Structure des dépenses de santé par types de soins en 2005(en %)

<i>Soins hospitaliers</i>	44,5 %
Soins ambulatoires	27,1 %
Transports de malades	1,9 %
Médicaments	20,8 %
Autres biens médicaux	5,7 %

Note : la décomposition présentée dans le tableau ci-dessus porte uniquement sur la consommation de soins et biens médicaux, soit les soins directement reçus à titre individuel par les patients, et non sur l'ensemble des dépenses de santé, qui comprennent également des dépenses collectives telles que la formation et la recherche médicales ou la gestion du système de santé.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé.

Indicateurs globaux

Années de vie en bonne santé (2005)

	Femmes	Hommes
<i>A la naissance</i>	64,4	62,1
A 50 ans	20,8	19,8

Source : EHEMU.

Indicateurs nationaux en matière de soins de longue durée

Nombre d'établissements pour adultes handicapés et nombre de places

Catégories d'établissements	Nbre d'établissements	Nbre de places	Evolution du nombre d'établissements 2001/2006	Evolution du nombre de places 2001/2006
Foyers occupationnels ou foyers de vie	1 440	43 400	+ 33 %	+ 25 %
Foyers d'hébergement	1 260	37 700	- 3%	- 7 %
Foyers d'accueil polyvalent	100	4 100		
Foyers d'accueil médicalisé (Fam)	450	13 400	+ 62 %	+ 46 %
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	470	19 600	+ 31 %	+ 35 %
Total des établissements centrés sur l'hébergement	3 720	118 200	+ 23 %	+ 19 %
Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)	1 580	111 500	+ 11 %	+ 13 %

Source : échantillon national, enquête ES 2006 (résultats provisoires) DREES

Bénéficiaires de l'APA selon le degré de dépendance de la personne au 30 juin 2007

	Domicile en milliers	Domicile en %	Etablissements en milliers	Etablissements en %	Ensemble en milliers	Ensemble en %
GIR 1	19	3	66	16	85	8
GIR 2	121	19	176	43	297	28
GIR 3	140	22	66	16	206	20
GIR 4	358	56	102	25	460	44
Ensemble	638	100	410	100	1 048	100

Source : enquête trimestrielle de la Drees auprès des conseils généraux

ANNEXE IV :
Bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale

Bonne pratique 1	<u>France</u>
INSTAURER LA FLUIDITE DU PARC HEBERGELENT/LOGEMENT	
<u>Objectif final de l'initiative</u>	
Offrir des solutions dignes d'hébergement, humaniser, renforcer et rénover le parc hébergement, rétablir la fluidité du parc hébergement, et permettre aux usagers d'accéder au logement ordinaire en utilisant le levier de la loi DALO.	
<u>Principaux résultats</u>	
<p>La réforme de fond du dispositif d'hébergement, engagée en 2006 avec un plan triennal, puis avec le Plan d'action renforcé pour les sans abri (PARSA) en janvier 2007, a été poursuivie en 2008, avec le plan « Pinte », préconisant sur la période 2008-2012 une série de mesures pour relancer la politique de l'hébergement et du logement adapté.</p> <p>La physionomie du parc a considérablement évolué. Les capacités au 30 juin 2008 s'élèvent à près de 69 000 places (en comptant les places offertes en maisons relais, soit 4 900, mais sans comptabiliser les places « hiver », au nombre de 6 000) contre 53 700 fin 2005. La réponse aux besoins a été nettement améliorée, les services de veille sociale ont été développés sur cette période : en 2007, on comptait, en effet, 134 équipes mobiles, 288 accueils de jour et 103 services d'accueil et d'orientation (SAO). Par ailleurs, tous les départements sont couverts par un numéro d'urgence 115.</p> <p>Le PARSA, puis le plan Pinte, ont permis de tenir l'objectif d'une ouverture en continu des centres d'hébergement d'urgence : fin 2007, 12 357 places sur un total de 15 600 places d'hébergement d'urgence en CHU ou CHRS fonctionnaient 24h/24. Au 30 juin 2008, les centres d'hébergement fonctionnent, pour la plupart 24 heures sur 24. Par ailleurs, le « principe de continuité », qui veut que personne ne soit remis à la rue sans que lui ait été proposée une solution pérenne adaptée à sa situation, est respecté. L'accompagnement social dans l'hébergement d'urgence a été renforcé, permettant d'améliorer le volet qualitatif du dispositif.</p> <p>Toutefois, même si cette évolution est globalement satisfaisante, il est indéniable que certains aspects (la prévention des expulsions locatives, les débouchés insuffisants vers le logement accessible, le nombre important de places en hôtel, ou les contraintes liées au non-maintien des déboutés du droit d'asile dans les CADA) pèsent sur le dispositif d'hébergement généraliste.</p> <p>Du côté des objectifs « logement », les résultats restent à consolider, même si l'évolution est encourageante. On constate une nette montée en régime de la production de logements sociaux. S'agissant des logements financés en PLAI, moins de 8 000 l'ont été en 2006, mais près de 14 000 en 2007. Un objectif ambitieux a été fixé au dispositif des maisons relais puisque la capacité doit être portée à 12 000 places.</p> <p>Le nouveau dispositif "résidence hôtelière à vocation sociale" démarre et plusieurs projets sont en cours d'élaboration. Au-delà du développement d'une offre nouvelle de logements sociaux, la mobilisation de l'ensemble du parc de logements existants, notamment au travers des contingents préfectoraux en faveur des personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation DALO, est un enjeu du Grand chantier prioritaire 2008-2012.</p>	
<u>Bénéficiaires visés</u> - Personnes sans abri - Personnes en situation de fragilité sociale et économique - Personnes accueillies en centres d'hébergement (urgence, CHRS, insertion.) - Demandeurs de logement social ou de logement adapté (type maisons relais, résidences accueil)	<u>Objectif politique</u> Privilégier le droit commun du logement par rapport à toute autre formule, en particulier l'hébergement
	<u>Champs géographique</u> National
	<u>Instance de mise en œuvre</u> Etat Services déconcentrés

Contexte/arrière-plan de l'initiative

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile fixe a connu des progrès considérables, mais la mutation n'est toutefois pas achevée. Par ailleurs, faute de prévention et de solutions de sorties suffisantes, on constate une pression persistante sur ce dispositif qui doit poursuivre sa modernisation et assurer sa fluidité.

Détails de l'initiative**Objectifs spécifiques**

- La modernisation au plan qualitatif va permettre de mieux répondre aux besoins. Des possibilités d'investissement sont mises à disposition : un programme pluriannuel pour la mise aux normes des structures, un régime fiscal favorable (TVA à 5,5 % et exonération de la TFPB), des financements PLAI et des prêts complémentaires de la Caisse des dépôts et consignations.
- Le rétablissement de la fluidité du parc nécessite à la fois d'augmenter sa capacité pour répondre à des besoins spécifiques (sortants de prison ou d'hôpitaux par exemple) et d'agir en amont sur les arrivées (prévention des expulsions et anticipation sur les décisions des commissions de médiation DALO qui vont orienter un certain nombre de personnes vers l'hébergement).
- L'accompagnement vers le logement adapté.

Comment l'initiative a pris en compte ces objectifs ?

- Mise en place de diagnostics locaux pour apprécier l'état des besoins, à la fois en matière d'hébergement, de sorties vers le logement et d'accompagnement des personnes.
- Fusion des schémas départementaux de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion des personnes sans domicile (SAHI) avec les PDALPD pour permettre une observation des besoins quantitatifs et qualitatifs.
- Effort particulier de production de logements sociaux dans les régions déficitaires (programme de rénovation urbaine).
- Circulaire relative à la création de maisons relais avec fixation d'objectifs départementaux.

Détails de l'initiative**Quel est/a été le temps nécessaire pour mettre en œuvre l'initiative ?****Suivi et évaluation : comment le projet est/e-t-il été suivi/évalué**

- Préparation d'une circulaire « plan d'action pour l'évolution de l'hébergement » ;
- Constitution d'un groupe d'appui externe avec les représentants des principaux réseaux associatifs.

Résultats**Jusqu'à quel point les objectifs ont-ils été remplis ?****Quels obstacles et risques ont été rencontrés lors de la mise en œuvre de l'initiative ?****Comment ces obstacles et risques ont été dépassés ? Y a-t-il eu des avantages ou des inconvénients inattendus ?****Y a-t-il eu des avantages ou des inconvénients inattendus ?**

<p align="center">Bonne pratique 2</p> <p align="center">FAVORISER LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX ET AUGMENTER LE TEMPS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS PAUVRES</p>	<p align="center"><u>France</u></p>
<p><u>Objectif final de l'initiative</u></p> <p>Simplifier les aides sociales, apporter un complément monétaire aux personnes dont les revenus sont trop faibles pour sortir de la pauvreté et créer des conditions plus favorables à l'emploi de ces personnes s'inscrit dans l'objectif général de la réforme des minima sociaux visant à améliorer l'incitation au retour au travail et la sortie des logiques d'assistanat.</p>	
<p><u>Principaux résultats</u></p> <p>La réforme des minima sociaux et la mise en place d'un revenu de solidarité active se déroule en trois temps : expérimentation, évaluation, généralisation.</p> <p>Depuis 2007, 34 départements volontaires ont expérimenté le RSA. Ce dispositif a été soumis à l'évaluation d'un Comité scientifique procédant par comparaison entre zones témoins et zones expérimentales. Les premiers résultats connus semblent indiquer un taux de retour à l'emploi plus favorable dans les zones bénéficiaires par rapport aux zones témoins.</p> <p>Le RSA concernera 3,4 millions de ménages dont plus de la moitié ne bénéficierait d'aucun soutien à ses revenus de travail. A partir des projections réalisées par les administrations économiques de l'Etat, le dispositif devrait contribuer à réduire de 0,9 point le taux de pauvreté, ce qui représenterait 700 000 personnes en situation de pauvreté en moins.</p>	
<p><u>Bénéficiaires visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs pauvres - Allocataires du RMI - Bénéficiaires de l'API 	<p><u>Objectif politique</u></p> <p>L'objectif du RSA est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les dispositifs d'aide sociale de façon à les rendre lisibles ; - Faire que le travail paie dès la première heure travaillée ; - Compléter les ressources des personnes reprenant une activité ou ne tirant de leur activité que des revenus faibles pour réduire la pauvreté en incitant à l'activité professionnelle. <p><u>Champs géographique</u></p> <p>National</p> <p><u>Instance de mise en œuvre</u></p> <p>Etat Départements</p>
<p><u>Contexte/arrière-plan de l'initiative</u></p> <p>Un ensemble de facteurs caractérise la situation sociale en France : la prise en charge des personnes est conditionnée par leur statut (demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un minimum social) ; les aides sociales, avec 9 minima sociaux, sont complexes et peu lisibles ; un grand nombre de travailleurs pauvres ne perçoivent pas d'intéressement. Enfin, les minima sociaux constituent des trappes à inactivité, malgré des mécanismes d'intéressement qui restent mal connus mais demeurent d'un niveau trop faible pour compenser les aides complémentaires que perd un bénéficiaire de minimum social qui reprend une activité.</p> <p>Face à ce constat, la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat dite « loi TEPA » a introduit dans le droit positif la notion de revenu de solidarité active (RSA) et consacré le principe d'une expérimentation.</p> <p>Auparavant, le projet d'un tel dispositif avait été proposé par la commission « Famille, vulnérabilité, pauvreté » constituée en 2005 à la demande du ministre de la santé et des solidarités, Philippe Douste-Blazy, que présidait Martin Hirsch, alors président d'Emmaüs France. Le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion réuni en 2006 avait posé le principe de l'expérimentation</p>	

Détails de l'initiative

- Cette prestation nouvelle complète les revenus de la famille pour les porter à un niveau de ressources garanti. Ce niveau varie en fonction des charges de famille et des revenus du travail. L'allocation est conçue de telle sorte que toute progression des ressources tirées de l'exercice d'une activité professionnelle se traduise par une augmentation des ressources totales, l'allocation baissant progressivement et proportionnellement aux revenus tirés du travail.
- Le RSA se substitue à deux minima sociaux : le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API). Cette fusion est organisée à droit constant.
- Sauf exception, le droit au RSA sera assorti du devoir de rechercher activement un emploi. Dès lors qu'ils seront en capacité de rechercher un emploi, les bénéficiaires du RSA seront orientés, pour bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi, vers le nouvel opérateur de l'emploi, ou vers des opérateurs privés de placement. Dans le cas contraire, ils bénéficieront d'un accompagnement social, avec l'objectif chaque fois que cela sera possible, de lever les freins sociaux à l'accès à l'emploi.
- La réforme des minima s'accompagne donc de la prise en compte de la situation globale de la personne, notamment par la désignation d'un référent en charge de la levée des obstacles à l'accès à l'emploi.

Suivi et évaluation : comment le projet est/a-t-il été suivi/évalué

Depuis 2007, la France expérimente le revenu de solidarité active dans 34 départements.

L'expérimentation du dispositif de cumul entre revenu minimum d'insertion et revenu d'une activité professionnelle, au sens des expérimentations prévues par le Comité interministériel de lutte contre les exclusions de 2006, avait pour base juridique la loi organique du 1^{er} août 2003 relative à l'expérimentation dans les collectivités locales.

L'évaluation des expérimentations RSA est menée par un comité composé de représentants des conseils généraux, de l'Etat et de chercheurs selon une méthodologie ad hoc (par comparaison entre zones témoins [RMI] et zones expérimentales [RSA] ; l'évaluation de ces expérimentations a fait une large place à la prise en compte de l'avis des personnes concernées par le dispositif.

Résultats

La généralisation par voie législative du dispositif est en cours.

L'adoption de la loi portant généralisation du dispositif est prévue à l'issue d'un débat parlementaire inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale à partir du 23 septembre 2008.

Le projet de loi veille à préserver l'accès des bénéficiaires au droit à la couverture d'assurance maladie (CMUC) et propose de réviser les droits connexes (notamment certaines exonérations fiscales), liés au statut de bénéficiaire de minima sociaux, afin d'éviter les effets de seuil qui en découlent et pour que le niveau de revenus des foyers et non le statut d'allocataire entre en ligne de compte.

Le projet de loi introduit également la création d'un contrat unique d'insertion qui vient simplifier le dispositif des contrats aidés.

Quels obstacles et risques ont été rencontrés lors de la mise en œuvre de l'initiative ?

Les expérimentations ont été menées dans des départements volontaires et sur des territoires limités, avec un appui conséquent, une équipe de consultants nationaux ayant été mobilisée à cet effet sur le terrain.

A ce stade, le débat parlementaire va s'ouvrir pour une généralisation prévue à partir du deuxième semestre 2009.

D'ores et déjà, les discussions s'orientent autour de deux points majeurs : l'augmentation du budget qui devra être consacré au paiement de l'allocation et les moyens qui devront être mis en œuvre pour déployer l'accompagnement social et professionnel des allocataires, en particulier auprès du service public de l'emploi, qui connaîtra en 2009 une réforme majeure.

Comment ces obstacles et risques ont été dépassés ? Y a-t-il eu des avantages ou des inconvénients inattendus

sans objet : l'initiative n'est pas encore généralisée.

<p align="center">Bonne pratique 3</p> <p align="center">LA MESURE DE L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DE BAISSSE D'UN TIERS DE LA PAUVRETE EN CINQ ANS</p>	<p align="center">FRANCE</p>
<p>Objectif final de l'initiative</p> <p>Mesurer les résultats des politiques menées en matière de réduction de la pauvreté et d'inclusion active à travers un outil d'évaluation et de suivi appelé « tableau de bord ».</p> <p>Ajuster ou compléter les mesures en fonction des résultats du suivi.</p>	
<p>Principaux résultats</p>	
<p>Bénéficiaires visés</p> <p>Les instances de mise en œuvre des politiques de lutte contre l'exclusion : ministères, administrations concernées</p> <p>L'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES)</p> <p>Les collectivités locales</p> <p>Les associations</p>	<p>Objectif politique</p> <p>La cible à atteindre doit être suffisamment ambitieuse pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté et inciter l'Etat à promouvoir des politiques spécifiques. Elle doit toutefois être réaliste pour rester mobilisatrice</p>
	<p>Champ géographique</p> <p>National</p>
	<p>Instance de mise en œuvre</p> <p>Haut Commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté DREES (Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques) DGAS (Direction générale de l'action sociale) DGEFP (Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle) ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale)</p>
<p>Contexte/arrière-plan de l'initiative</p> <p>Le 17 octobre 2007, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté, a été réaffirmé l'engagement de fixer un objectif chiffré de lutte contre la pauvreté : la cible à atteindre est une réduction d'un tiers de la pauvreté en cinq ans.</p> <p>Pour permettre le suivi d'un tel objectif, un groupe de travail a élaboré un tableau de bord. Un premier groupe « définition d'objectifs chiffrés de la pauvreté » animé par la Direction générale de l'action sociale s'était constitué à la suite d'une demande du Comité interministériel de lutte contre l'exclusion d'avril 2006. Il était composé de représentants des différents services de l'Etat concernés ((DGAS- Direction générale de l'action sociale, DSS – Direction de la sécurité sociale, DREES – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, DGUHC – Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, DGTPE – Direction générale du trésor et de la politique économique, DGEFP- Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'ONPES - Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de membres du CNLE - Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale).</p> <p>Au cours du premier semestre 2007, un groupe de travail, animé par la DREES et associant l'ONPES, a rédigé une note sur les indicateurs de suivi de la pauvreté qui a servi d'appui aux travaux du groupe « définition d'objectifs chiffrés de la pauvreté. »</p> <p>Au cours du dernier trimestre 2007, des réunions thématiques ont été organisées, comprenant une séquence d'auditions d'experts suivie d'un débat et d'une proposition d'objectifs prioritaires. La liste des thématiques traitées reprend les</p>	

principaux champs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : pauvreté monétaire, emploi, logement, santé, exclusion financière, pauvreté des enfants et éducation.

Détails de l'initiative

Objectifs spécifiques

L'indicateur central du tableau de bord est le taux de pauvreté ancré dans le temps (réactualisé annuellement en fonction de l'inflation). Il s'agit d'une mesure monétaire de la pauvreté. Il a donc été complété, en vue d'en compenser les limites et de mieux rendre compte de la réalité multidimensionnelle de la pauvreté, par des indicateurs thématiques illustrant dix sous-objectifs de lutte contre la pauvreté : lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités, le cumul des difficultés, la pauvreté des enfants, la pauvreté des personnes âgées, améliorer la qualité de l'emploi, favoriser l'accès à l'emploi, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès à l'éducation et à la formation, l'égalité d'accès aux soins et lutter contre le surendettement.

Apparaissent ainsi dans le tableau de bord, outre l'indicateur central, 15 indicateurs principaux et 17 indicateurs complémentaires dont la combinaison permettra de mesurer non seulement l'accès aux droits fondamentaux, mais encore le taux de difficultés de conditions de vie, le taux de persistance de la pauvreté, l'intensité de la pauvreté, les taux de pauvreté partant de seuils plus bas (40 % du revenu médian), le taux de pauvreté relatif, et la notion de « reste à vivre ».

Tous les indicateurs retenus peuvent être renseignés, la plupart à partir de sources issues de la statistique publique.

Comment l'initiative a pris en compte ces objectifs ?

La cible fixée (réduction d'un tiers de la pauvreté en cinq ans) est ambitieuse tout en restant atteignable.

La pauvreté ancrée dans le temps est :

- un indicateur adapté à l'objectif recherché
- un indicateur reconnu

L'indicateur central, même complété par des indicateurs thématiques, ne permet pas d'appréhender la question du cumul des difficultés, qui entraîne bien souvent la persistance dans la pauvreté. Des indicateurs complémentaires sont donc associés.

Pour garantir que l'objectif de baisse de la pauvreté ne sera pas atteint au détriment de la cohésion sociale, il convient d'ajouter un indicateur d'inégalités, permettant de s'assurer que la baisse de la pauvreté n'est pas associée à une augmentation des inégalités. On peut par exemple suivre le taux de pauvreté relatif.

Suivi et évaluation : comment le projet est-a-t-il été suivi/évalué ?

Il est prévu que chaque indicateur principal soit, dans la mesure du possible, rapporté à une cible à atteindre, fixée en fonction des évolutions passées et des politiques qui doivent être mises en œuvre. Cet exercice fait l'objet d'un nouveau chantier interministériel.

Résultats

Jusqu'à quel point les objectifs ont-ils été remplis ?

L'engagement gouvernemental du 17 octobre 2007 prévoyait également de prendre en compte l'impact des réformes en cours sur l'objectif de lutte contre la pauvreté : un modèle de simulation est en cours de construction par différentes directions ministérielles, dont la direction du budget, dans le but de mesurer l'impact des réformes envisagées sur une partie des indicateurs figurant dans le tableau de bord (pauvreté ancrée dans le temps, pauvreté relative et intensité de la pauvreté).

Quels obstacles et risques ont été rencontrés lors de la mise en œuvre de l'initiative ?

Comment ces obstacles et risques ont été dépassés ? Y a-t-il eu des avantages ou des inconvénients inattendus ?

Y a-t-il eu des avantages ou des inconvénients inattendus ?

Bonne pratique 4 L'INSERTION DES JEUNES PAR LA DEUXIEME CHANCE	
Objectif final de l'initiative Fournir une formation initiale décalée dans le temps et une insertion professionnelle à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification.	
Principaux résultats 4.000 stagiaires accueillis par année dans les écoles de la deuxième chance 3 000 jeunes volontaires accueillis par des établissements de l'Etablissement public d'insertion de la défense, EPIDE) en 2007.	
Bénéficiaires visés <ul style="list-style-type: none"> - jeunes de 18 à 25 ans sortis depuis au moins un an du système scolaire (écoles de la deuxième chance) - jeunes sans qualification (EPIDE) 	Objectif politique Pallier les effets du décrochage scolaire et permettre une insertion professionnelle à des jeunes en difficulté. Champs géographique La moitié du territoire national pour les écoles de la 2 ^{ème} chance Idem pour les Etablissements Insertion défense (EID) Instance de mise en œuvre Collectivité territoriale pour les écoles de la 2 ^{ème} chance, pilotage par la tête de réseau des écoles. Etat pour l'EPIDE
Contexte/arrière-plan de l'initiative Depuis plus de 10 ans, les écoles deuxième chance s'adressent à des jeunes de 18 à 25 ans sortis depuis au moins un an du système scolaire avec le double objectif de leur fournir une formation initiale décalée dans le temps et une insertion professionnelle, mesurée par exemple par l'entrée dans le métier choisi. Fruit d'un travail partenarial local en amont (chaque école est instituée sur l'initiative d'une collectivité territoriale, en partenariat notamment avec les chambres consulaires), les 40 écoles ouvertes (réparties dans 11 régions et 24 départements) accueillent environ 4 000 stagiaires chaque année (3700 en 2007). L'EPIDE (Etablissement public d'insertion de la défense) mis en place en août 2005 est un établissement public civil chargé de mettre en œuvre le plan « défense deuxième chance ». Il propose à des jeunes qui ne peuvent s'inscrire dans une formation classique ni trouver un emploi, de suivre en internat un programme pédagogique visant à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.	
Détails de l'initiative Le réseau des écoles de la deuxième chance repose sur le principe du développement d'un sentiment d'appartenance propre à valoriser les jeunes pris en charge dans des lieux de formation accueillants. Chaque référent suit 10 à 12 stagiaires sur la base d'un temps plein, avec un parcours d'une durée moyenne de 10 mois, établi selon les besoins et difficultés, en ne pouvant excéder 48 mois. S'agissant des EID, les jeunes volontaires sont accueillis en internat et suivent un parcours éducatif global de 6 à 24 mois (dans la pratique, le parcours moyen est de 10 mois). Le parcours éducatif est formalisé par un contrat et fortement encadré (taux d'encadrement de 40%) Le programme associe un travail sur la socialisation, l'orientation professionnelle et la remise à niveau des fondamentaux scolaires et professionnels selon le projet retenu. Les jeunes bénéficient d'une allocation pendant la durée de leur prise en charge.	
Suivi et évaluation : comment le projet est/a-t-il été suivi/évalué Pour les écoles de la deuxième chance le parcours est considéré comme réussi si le jeune peut passer les tests d'entrée et suivre une formation qualifiante proposant des débouchés dans l'emploi ou s'il peut accéder à un emploi stabilisé, tant en durée qu'en temps de travail hebdomadaire. Pour les EID, c'est une insertion dans l'emploi qui acte la réussite du parcours.	
Résultats Fruit d'un travail partenarial local en amont (chaque école est instituée sur l'initiative d'une collectivité territoriale, en partenariat notamment avec les chambres consulaires), les écoles de la deuxième chance	

accueillent environ 4 000 stagiaires chaque année pour un coût annuel de l'ordre de 9.000 € annuel par stagiaire.

Les EPIDE accueillent en 2008 2 800 jeunes volontaires de 18 à 21 ans en pensionnat dans 22 établissements.

Quels obstacles et risques ont été rencontrés lors de la mise en œuvre de l'initiative ?

Comment ces obstacles et risques ont été dépassés ? Y a-t-il eu des avantages ou des inconvénients inattendus